

RAPPORT ANNUEL

2020

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le SYMSEM a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2020.

Ce rapport a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, transport et traitement) du SYMSEM.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1.	Présentation générale du Symsem	5
1.1	Territoire desservi.....	5
1.1.1	Présentation du périmètre.....	5
1.1.2	Vision global de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement	9
1.1.3	Description des limites territoriales de la compétence	11
1.1.4	Déchets pris en charge par le service.....	11
1.2	Les compétences exercées	12
1.2.1	Répartition des compétences	12
Chapitre 2.	La prévention des déchets.....	13
2.1	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010.....	13
2.2	Description des actions d'économie circulaire et indicateurs associés	15
2.2.1	Mise à disposition de broyeurs à végétaux.....	15
2.2.2	Compostage individuel.....	16
2.2.3	Animations	18
2.2.4	La communication.....	19
Chapitre 3.	La collecte des déchets : organisation	25
3.1	La pré-collecte	25
3.1.1	Présentation des contenants	25
3.1.2	Nombre de contenants disponibles	29
3.2	Population desservie.....	29
3.3	Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	30
3.3.1	Localisation des bornes à verre.....	31
3.4	Organisation de la collecte en porte à porte	32
3.4.1	Spécification de la collecte.....	32
3.4.2	Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers	32
3.5	Fréquence de collecte.....	33
3.5.1	Carte des tournées de collecte en 2020.....	34
3.6	Focus sur les déchèteries.....	36
3.6.1	Localisation des déchèteries du SYMSEM.....	36
3.6.2	Jours et horaires d'ouverture.....	37
3.6.3	Population desservie.....	38
3.6.4	Conditions d'accès aux déchèteries	38
3.6.5	Fréquentation et tonnages des déchèteries	39
Chapitre 4.	La collecte des déchets : bilan	41

4.1	Evolution des tonnages.....	41
4.1.1	Tonnages des ordures ménagères résiduelles	41
4.2	Nombre de levées bac à om	42
4.2.1	Tonnages de la collecte sélective.....	43
4.2.2	Tonnages de la collecte du verre	44
4.2.3	Tonnages en déchèteries	45
4.2.4	Tonnages globaux	46
4.3	Performance de collecte	47
4.3.1	Performance de collecte par type de déchets	47
4.3.2	Données nationales.....	48
Chapitre 5.	Le traitement des déchets : organisation	49
5.1	Localisation des unités de traitement existantes	49
5.2	Nature des traitements (dont valorisation).....	51
5.2.1	Flux collectés en porte à porte.....	51
5.2.2	flux collectés en apport volontaire	52
Chapitre 6.	Le traitement des déchets : bilan	53
6.1	Capacité et tonnages traités	53
6.1.1	Taux global de valorisation	53
6.1.2	Capacités des installations	54
6.2	Refus de tri et performance.....	55
6.2.1	Description et enjeux des refus de tri	55
6.2.2	Performance énergétique des installations	56
6.3	Résidus de traitement.....	56
Chapitre 7.	Impact environnemental et impact sanitaire	57
7.1	Exemples d'indicateurs	57
Chapitre 8.	L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets.....	58
8.1	Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire	58
8.1.1	Les moyens humains	58
Chapitre 9.	La concertation et la gouvernance	59
9.1	Description des moyens d'information et de concertation	59
9.2	Suivi des réclamations et évolutions	62
Chapitre 10.	Les indicateurs financiers	63
10.1	Grand livre	63
10.2	Matrice des coûts	63
10.3	ÉVOLUTION DU COÛT FACTURÉ PAR HABITANT	67

1.1 TERRITOIRE DESSERVI

1.1.1 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

Le SYMSEM (Syndicat Mixte du Sud Est Marnais) est un Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) créé en 2002, son siège se situe au 4 grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre.

Le SYMSEM a la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il est composé de 4 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise
- Communauté de Communes Perthois Bocage et Der
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

Le territoire du SYMSEM est ainsi constitué de 153 communes réparties sur 2 014 km² et compte 39 086 habitants (Population Insee au 01/01/2020).

L'ADEME classe notre typologie d'habitat en « RURAL DISPERSÉ ».

1.1.1.1 LES CONVENTIONS

Des conventions avec des collectivités limitrophes ont été réalisées avec le SYMSEM

- **Convention avec la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise**

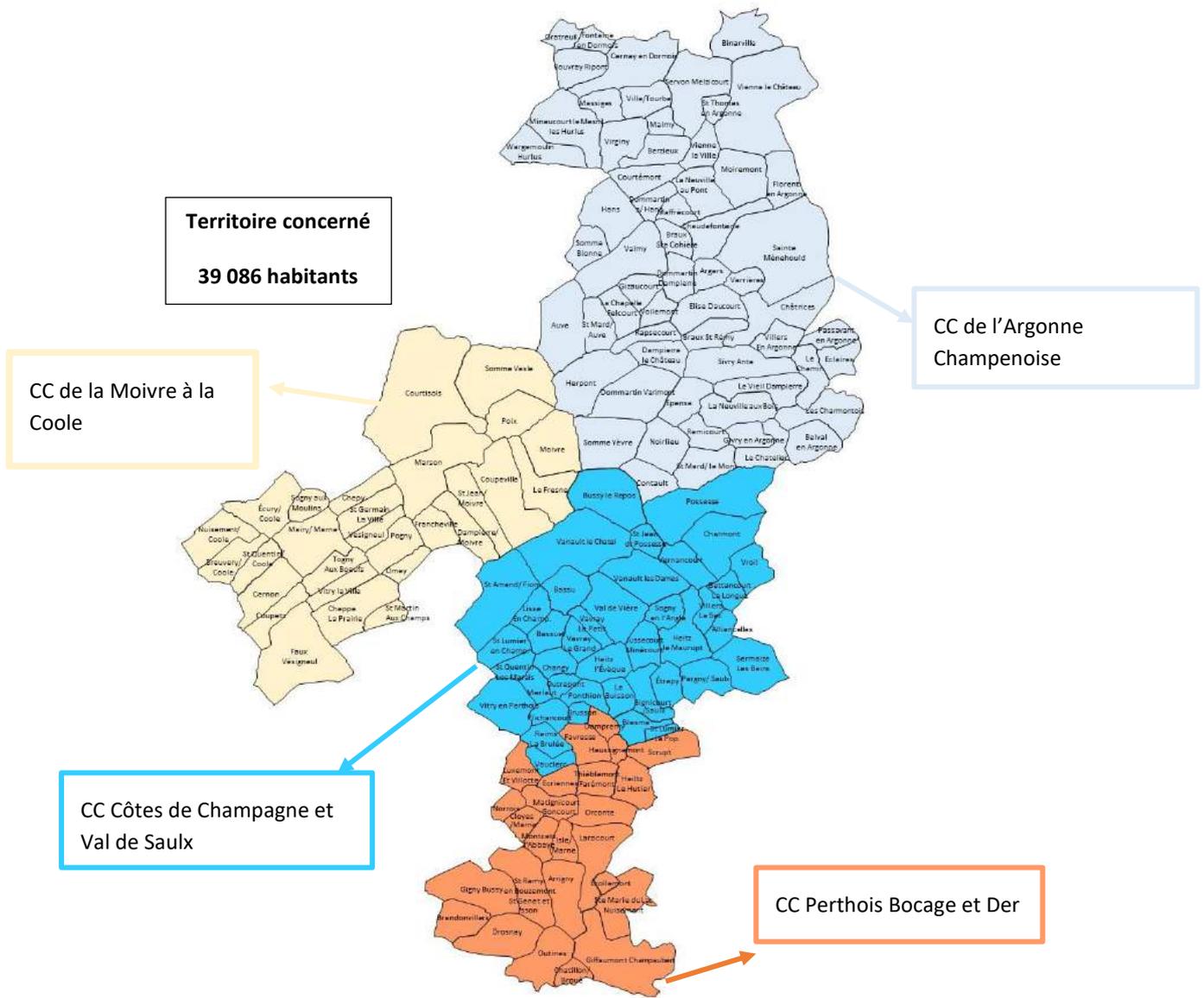
Elle ne concerne que l'accès aux déchèteries du SYMSEM pour les 4 communes suivantes : Cheminon, Hauteville, Maurupt-le-Montois et St Vrain soit 1 665 habitants.

- **Convention avec la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der**

Certaines communes de la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der sont autorisées à accéder à la déchèterie de Pogny. Elle accueille les communes d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, La-Chaussée-sur-Marne et Songy (1 398 habitants).

Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry en Perthois, adhérents au SYMSEM, sont autorisés à accéder aux déchèteries de Vitry-le-François et de Somsois (2 097 habitants).

SYMSEM : ORGANISATION TERRITORIALE EN 2020



Territoire concerné
39 086 habitants

CC de la Moivre à la Coole

CC de l'Argonne Champenoise

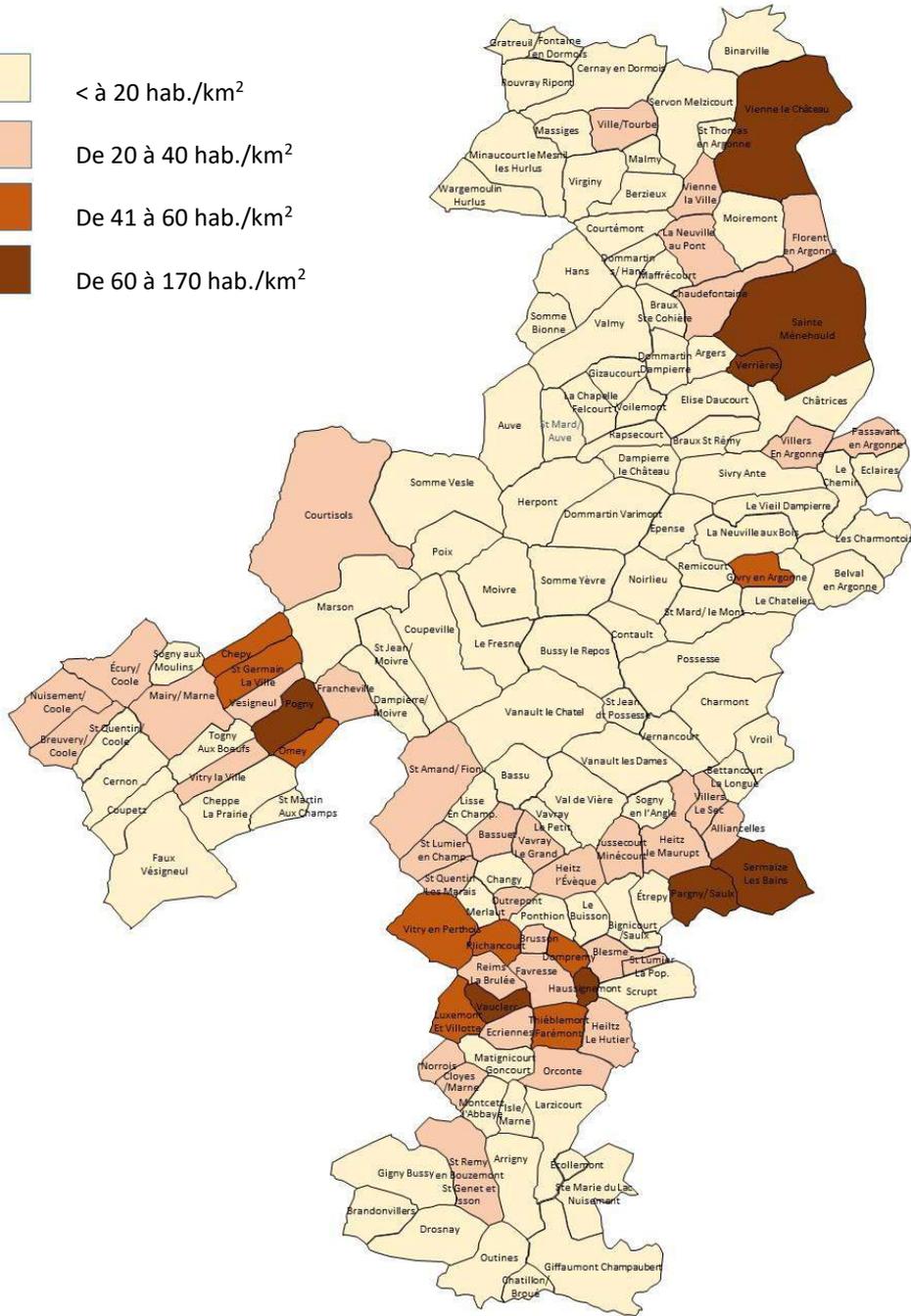
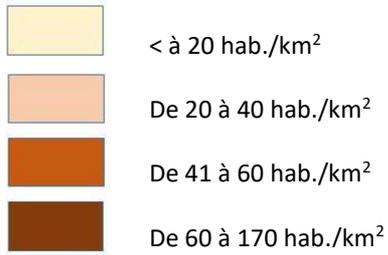
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx

CC Perthois Bocage et Der

Légendes :

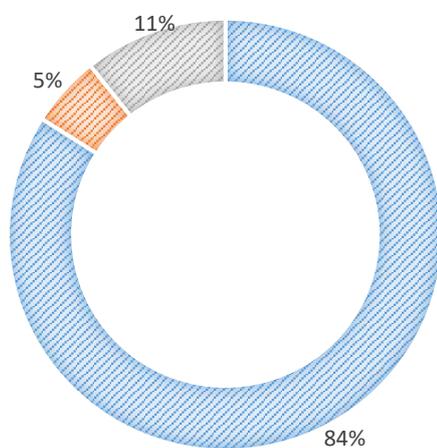
- Communauté de l'Argonne Champenoise
- Communauté de Communes de Perthois Bocage et Der
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

SYMSEM : DENSITÉ DE POPULATION



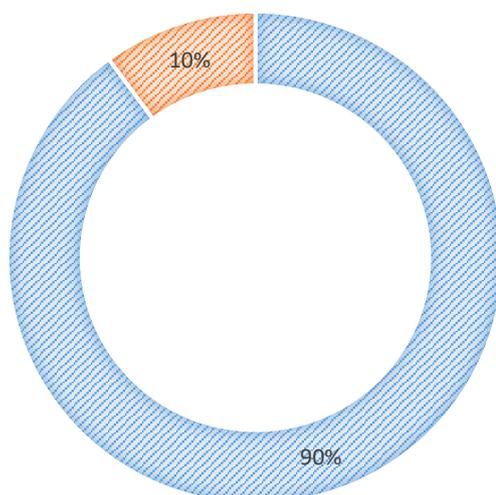
RÉPARTITION DES LOGEMENTS

■ Résidences principales ■ Résidences secondaires et logements occasionnels ■ Logements vacants



TYPLOGIE DES LOGEMENTS

■ Maisons ■ Appartements



1.1.2 VISION GLOBAL DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT

Le SYMSEM organise la collecte et le traitement des déchets des ménages sur l'ensemble de son territoire.

Sa mission est :

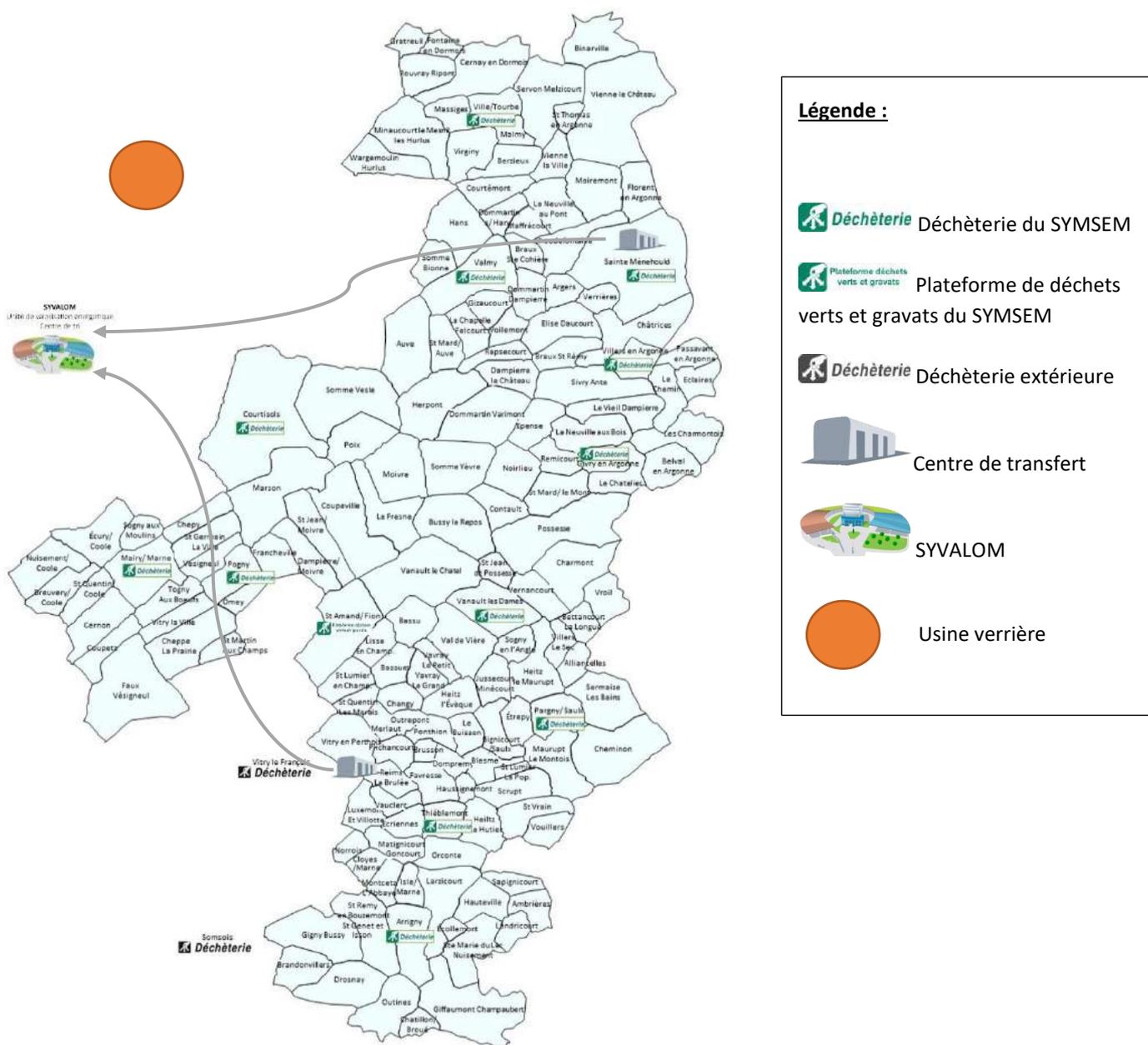
- Collecter les déchets des ménages et ceux des professionnels qui ont les mêmes caractéristiques que ceux des ménages (DMA)
- Acheminer ces déchets vers les installations de tri, de traitement, de valorisation ou de stockage adaptés
- Communiquer, sensibiliser et accompagner les usagers à mieux trier et à réduire leur production de déchets

Les différents modes de collecte mis en œuvre sur le territoire :

- La collecte en porte-à-porte :
 - pour les ordures ménagères résiduelles (OMR),
 - pour les emballages ménagers recyclables (EMR) hors verre, ils concernent : **Briques alimentaires, Cartonnettes d'emballages, Métaux (acier, aluminium), bouteilles et flacons Plastiques, papiers/Journaux/magazines (BCMPJ)**
- La collecte en point d'apport volontaire :
 - pour les emballages en verre
- La collecte en déchèteries :
 - pour les déchets volumineux ou dangereux acceptés pour cette collecte.

Les principales installations dédiées aux déchets sont les suivantes :

- 12 déchèteries et 1 plate-forme de déchets verts et gravats sont situées sur le territoire. 2 autres déchèteries sont accessibles à certains habitants du territoire. Elles couvrent un large panel de typologies de déchets et chacune d'entre elles fait l'objet d'une filière et d'un traitement spécifique.
- 2 centres de transfert sont utilisés par le SYMSEM et permettent de regrouper en un lieu les emballages ménagers recyclables (hors verre) dans une zone et les ordures ménagères dans une autre zone, avant leur reprise et transport en semi-remorque vers le SYVALOM située à la Veuve (51).
- Les ordures ménagères sont acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYVALOM.
- Les emballages, papiers et journaux sont transportés au centre de tri du SYVALOM située à la Veuve (51) pour y être triés (briques alimentaires, cartonnettes d'emballages, métaux, bouteilles et flacons en plastique, papiers/journaux/magazines) puis orientés vers les filières de recyclage adaptées.
- Les emballages en verre sont acheminés vers une usine verrière, O-I Manufacturing à Reims (51)



1.1.3 DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

Le SYMSEM assure la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés".

De ce fait, il est tenu de procéder à la collecte et au traitement des déchets ménagers, déchets produits par les ménages, qu'ils soient dangereux ou non. Par ailleurs, il collecte également les déchets assimilés qui regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour la compétence collecte, le SYMSEM l'exerce sur l'ensemble de son territoire par l'intermédiaire d'un prestataire privé. Dans un esprit de continuité des organisations, la compétence traitement a été transférée au SYVALOM.

Pour la compétence déchèterie, le SYMSEM exerce cette compétence par le biais d'un prestataire privé.

1.1.4 DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

	Mode de collecte		
	Collecte séparée en porte-à-porte	PAV	Déchèterie
Ordures ménagères (poubelle noire)	X		
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	X		
Verre		X	X
Déchets verts			X
Déblais /Gravats			X
Encombrants			X
Bois			X
Déchets Chimiques Eco-DDS			X
Déchets Chimiques Hors Eco-DDS			X
Déchets d'équipement électriques/électroniques (DEEE)			X
Cartons			X
Mobilier			X
Métaux			X
Piles et accumulateurs			X
Radiographies			X
Batteries			X
Lampes, néons, ampoules			X
Cartouches d'encre			X
Huiles de vidange			X
Huiles de fritures			X
Capsules Nespresso			X
Textiles			X

1.2.1 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Le SYMSEM exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

Ses missions sont les suivantes :

- Les collectes des déchets en porte-à-porte, en apports volontaires et en déchèteries sont gérées par le biais de prestataires privés.
- Le transfert, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (incinération des ordures ménagères, tri et revente des produits recyclables ...) ont été délégués au SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)		
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
Déchets occasionnels (Déchèterie) Encombrants, déchets verts, gravats...	Déchets « de routine » = Ordures Ménagères et Assimilées	
		Déchets collectés en mélange (poubelle noire) = Ordures Ménagères Résiduelles

D'après le lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets -mai 2012-

	Collecte	Traitement
OMR et EMR (hors verre)	Prestataire privé Eco-Déchets	Compétence transférée au SYVALOM
Emballage en verre	Eco-Déchets a fait appel à un sous-traitant : Prestataire privé Salers	Emballages en verre transformés à O-I Manufacturing
Déchets des déchèteries	Prestataire privé Suez	Prestataires divers

La prévention permet de réduire les impacts environnementaux de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités permettent de réaliser une économie pour la collectivité et, par conséquent, pour le contribuable qui participe au financement du service.

2.1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé un objectif ambitieux pour réduire et mieux valoriser les déchets. Ainsi, il est demandé de baisser de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

L'année 2010 est considérée par l'ADEME comme l'année de référence pour évaluer l'impact de la réduction des déchets.

Nous utilisons également comme référence les déchets ménagers et assimilés*.

Les tableaux ci-dessous reprennent les tonnages en kg/hab./an des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés sur le SYMSEM avec l'année 2010 comme base "100".

Un indice pour l'année concernée est calculé en multipliant le tonnage en kg/hab./an de l'année par 100 et en divisant le tonnage en kg/hab./an par celui de l'année 2010.

* Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspondent à la somme des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) + Tri Sélectif (CS) + Verre + déchets des déchèteries.

Indice d'évolution de tonnages collectés 2020/2010

	2010	2019	2020	Evolution 2010/2020
Ordures ménagères (poubelle noire)	100	66	62	-38%
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	100	101	100	=
Verre	100	102	107	+7%
Déchèterie	100	110	105	+5%
Total	100	88	84	-16%

Note : pour les tonnages en déchèteries seuls les tonnages principaux sont pris en compte (ferrailles, déchets verts, gravats, DIB, cartons, bois, mobilier, DEEE, Eco-DDS et Hors Eco DDS)

La population simple compte est utilisée pour le ratio kg/habitant.

Évolution des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés collectés 2020/2010

	2010		2019		2020	
	Tonnages	kg/hab./an	Tonnages	kg/hab./an	Tonnages	kg/hab./an
Population	22 414		42 026		39 086	
Ordures ménagères (poubelle noire)	5155.98	230.03	6344.3	150.96	5560.84	142.27
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	1068.40	47.67	2006.14	47.74	1871.36	47.88
Verre	943.22	42.08	1796.83	42.76	1765.3	45.16
Déchèterie	3625.83	172.62 **	7829.34	189.38**	7064.55	176.30**
Total	100	100	166.55	87.50	150.66	84.50

** La population déchèterie est différente de la population globale, car des conventions entre collectivité existent.

À noter : On observe que le ratio kg/habitant sur le territoire du SYMSEM en 10 ans à diminuer de 15.50%

Le périmètre du SYMSEM a évolué depuis 2010 passant de 22 414 habitants à 39 086 habitants en 2020. Les tonnages ont augmenté mais le ratio kg/habitant quant à lui a évolué.

2.2.1 MISE À DISPOSITION DE BROyeurs À VÉGÉTAUX

2.2.1.1 BROyeurs POUR LES PARTICULIERS

En mars 2019, 5 broyeurs à végétaux électriques ont été achetés par le Syndicat.

Ils sont prêtés aux particuliers résidants sur le territoire et ils permettent aux usagers de gérer leurs déchets, notamment les tailles annuelles des déchets verts qui occasionnent beaucoup de déplacement en déchèteries.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée d'une semaine maximum. L'utilisateur conserve le broyat obtenu pour un usage privé, 65 foyers en 2020 ont utilisé le broyeur.



2.2.1.2 BROyeur POUR LES COLLECTIVITÉS

Un broyeur thermique est mis à disposition des collectivités. Un agent du SYMSEM broie les végétaux de la collectivité et les broyats sont gardés par celle-ci soit à destination des habitants ou alors pour les espaces publics.

Au total ce sont 65m³ de branches qui ont été transformées en 21 m³ de copeaux broyés



2.2.2.1 PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS

Le compostage permet de transformer chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin en compost.

Dans le cadre de la prévention des déchets, le SYMSEM propose l'achat de composteurs à prix réduits.

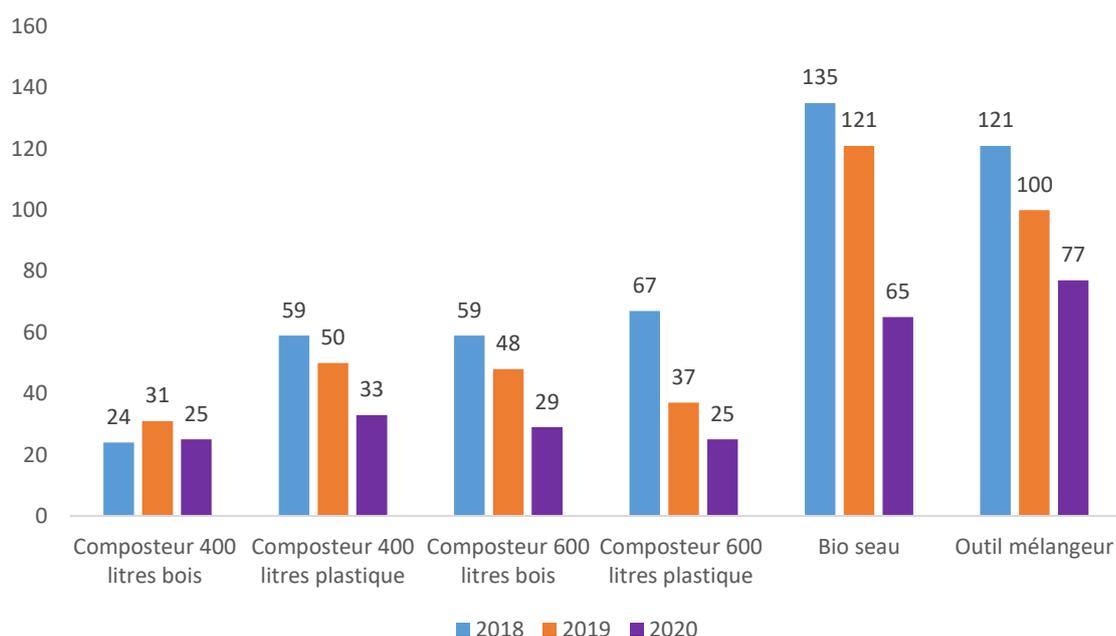
Il est proposé aux usagers les équipements suivants :

<p><u>Composteur plastique et bois :</u></p> <p>Les composteurs 400 litres en bois ou en plastique conviennent généralement pour les terrains allant jusqu'à 500 m².</p> <p>Les composteurs 600 litres en bois ou en plastique sont plus adaptés pour des terrains de plus de 500 m².</p>	
<p><u>Le bio seau :</u></p> <p>Le bio seau est très pratique pour stocker temporairement les biodéchets avant de les vider dans le composteur.</p>	
<p><u>L'outil mélangeur :</u></p> <p>L'outil mélangeur est utile pour aérer et mélanger le compost.</p>	

2.2.2.2 DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS

En 2020, 111 composteurs ont été distribués contre 166 en 2019. Il y a un juste équilibre dans les demandes quel que soit la matière ou le volume désiré.

Le bio seau et l'outil mélangeur sont demandés dans plus de la moitié des commandes (60% pour le bio seau et 70% pour l'outil mélangeur). En effet le bio seau permet d'éviter aux usagers les nombreux allers-retours et l'outil mélangeur permet de mélanger son compost plus facilement.



2.2.3.1 ANIMATIONS SCOLAIRES

En début d'année scolaire, des catalogues reprenant l'ensemble des animations proposées par le SYMSEM ont été envoyés aux écoles maternelles et élémentaires présentes sur le territoire.

En 2020, 46 animations ont été réalisées auprès de 868 élèves dans 10 écoles différentes.



Les thèmes étaient les suivants :

- Premiers pas vers le tri
- Mon guide du tri
- Visite des déchèteries
- L'atelier du verre
- L'atelier du papier
- L'atelier du plastique
- Visite du SYVALOM
- Durée des déchets dans la nature
- Le compostage
- Être éco-responsable



Création d'une feuille de papier avec du papier recyclé.

2.2.4 LA COMMUNICATION

En 2020, plusieurs documents de communication ont été distribués aux usagers du SYMSEM.

L'ensemble de la documentation est distribué dans les boîtes aux lettres des particuliers, elle a comme objectif de les sensibiliser aux questions des déchets (prévention des déchets, rappel des consignes de tri...) mais aussi de les informer sur l'actualité du SYMSEM.

2.2.4.1 LE CALENDRIER 2020

Le calendrier est utile pour consulter les horaires des déchèteries, les jours de collecte et pour les consignes de tri.

2020, avec le SYMSEM

Pensez à sortir vos poubelles et sacs le vendredi soir.

Il n'y a pas de collecte le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. L'ensemble des collectes est décalé d'une journée jusqu'à la fin de la semaine.

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

COMMUNE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI	SAMEDI
ARRIGNY						
COURTISOLS						
GIVRY-EN-ARCONNE						
MAIRY-SUR-MARNE						
PARGNY-SUR-SAULX						
POCNY						

CARTES D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Pensez à présenter votre carte d'accès, quand vous allez en déchèterie.

1, Grande Rue 51240 Champignelles - Mairie
03 26 41 24 28 / contact@symsem.fr
www.symsem.fr

2020, avec le SYMSEM

Pensez à sortir vos poubelles et sacs le vendredi soir.

Il n'y a pas de collecte le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. L'ensemble des collectes est décalé d'une journée jusqu'à la fin de la semaine.

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

COMMUNE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI	SAMEDI
SAINT-AMAND-SUR-FION						
SAINTE-MÈNEHOULD						
THIEBLEMONT-FAREMONT						
VALMY						
VANAUT-LES-DAMES						
VILLE-SUR-TOURBE						
VILLERS-EN-ARCONNE						

LES DÉCHÈTES ACCEPTÉES EN DÉCHÈTERIE :

Déchets d'équipements électriques et électroniques, peintures, plâtes, D.I., mobiliers, gravats, déchets verts...

1, Grande Rue 51240 Champignelles sur Valmy
03 26 20 15 29 / contact@symsem.fr
www.symsem.fr

JOURS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (SAC DE TRI) À PARTIR DU 6 JANVIER 2020

DANS LE SAC DE TRI, UNIQUEMENT :

Bouteilles, flacons en plastique

Journaux, revues, magazines...

Briques alimentaires

Cartons alimentaires

Emballages métalliques

Les déchets de grands formats doivent être déposés en déchèterie

DANS LA BORNE À VERRE :

Bouteilles en verre

Pots et bocaux en verre

Mobilier urbain, verre alimentaire...

● Lundi
● Mardi
● Mercredi
● Jeudi
● Vendredi

4, Grande rue 57400 Tainville-sur-Meuse
 03 36 70 19 29 contact@symsem.fr
www.symsem.fr

JOURS DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES À PARTIR DU 6 JANVIER 2020

DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES :

Pots, boîtes, briques, tubes, sacs, films en plastique

Papier broyé, papier peint

Verre de jerrycan, jerrycan

POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS, PENSEZ AU COMPOSTAGE :

Épluchures de légumes

Morceaux de viande, os, carcasses non imprimés

Légumes tout entiers, imprimés

Bouteilles vides

Tiges de pelures de légumes

Fenilles mortes

Branches finies

Légumes de bois

● Lundi
● Mardi
● Mercredi
● Jeudi
● Vendredi

4, Grande rue 57400 Tainville-sur-Meuse
 03 36 70 19 29 contact@symsem.fr
www.symsem.fr

Septembre 2020
N°2020-01
www.symsem.fr

L'Écho du SYMSEM

Prévention des déchets

● LE MOT DU PRÉSIDENT

Les contraintes de la pandémie l'ont affectées tout autant. Malheureusement, les secteurs de la production et du compostage. Nous ne sommes pas seuls à avoir subi ces contraintes, c'est tout un secteur qui est touché. Les déchets ménagers, qui sont destinés à être valorisés, sont collectés par les collectivités locales.

C'est pourquoi nous vous encourageons dans la mesure du possible à réduire vos déchets ménagers, et à privilégier les produits et services durables et écologiques.

L'objectif est de ne pas laisser les déchets se décomposer dans les poubelles, mais de les valoriser en les transformant en compost.

René SCHOLLER

● OPERATION DISTRIBUTION DE BROYAT DE BRANCHES AUX PARTICULIERS

SYMSEM organise une distribution gratuite de broyat de branches dans ses déchèteries.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de venir avec :

- la carte d'accès au déchèterie (si vous n'avez pas de carte, vous pouvez en demander une à l'accueil)
- des contenants (si vous avez des sacs, des poubelles, des bacs à compost, etc.)

* Vous pouvez apporter vos propres sacs, bacs à compost, etc. (à condition qu'ils soient propres et secs).

COMMENT UTILISER LE BROYAT ?

Le broyat obtenu après broyage des branches peut être utilisé pour votre jardin. Vous pouvez :

- l'utiliser en paillage pour couvrir la terre de vos pots ou de votre jardin et développer les micro-organismes, etc.
- l'utiliser pour le compostage pour accélérer votre compost et diversifier les apports. Un stock de broyat de branches à incorporer régulièrement dans le composteur sera un gage de réussite.

LES DATES DE DISTRIBUTION

- Mercredi 8 novembre 2020 de 9h à 12h à Pogy
- Lundi 9 novembre 2020 de 14h à 18h à Pagny sur Saule
- Jeudi 11 novembre 2020 de 9h à 12h à Saint-Étienne-Église
- Mardi 24 novembre 2020 de 9h à 12h à Thiéblemont-Farmonet
- Mercredi 24 novembre 2020 de 14h à 18h à Courtyols

Le broyat sera disponible tous les jours suivants (sauf horaires d'ouverture) jusqu'à épuisement des stocks.

● PRÊT DE BROYEUR

- 1 - INSCRIPTION : Convention à compléter et à retourner avec les pièces justificatives (copie pièce identité, attestation responsabilité civile, justificatif de domicile et chèque de caution de 1.000€).
- 2 - RÉSERVATION DU BROYEUR pour 7 jours maximum selon les disponibilités au 03 26 70 19 28.
- 3 - RÈGLES ET RÈGLES de la vie au SYMSEM.

Nécessaire de faire un dépôt de 600€ pour la location du broyeur.

Prévention des déchets

● COMPOSTER SES DÉCHETS

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Dans la nature, les végétaux morts se décomposent, le compostage reproduit ce cycle naturel. Simple et efficace, le compostage permet de transformer chez soi des déchets organiques de cuisine et de jardin en terre fertile pour les plantes, champignons et par de nombreux autres êtres vivants (insectes, bactéries, etc.).

POURQUOI COMPOSTER ?

- **30% de déchets en moins** dans la poubelle d'ordures ménagères
- **Moins d'allers-retours en déchèterie** pour apporter les déchets verts
- **Moins d'odeurs** dues à la fermentation en fruits et légumes abîmés et des épaves chimiques
- **Pour produire du compost, un fertilisant 100% naturel**
- **Tarif préférentiel** sur les composteurs.

QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

LES DÉCHETS VERTS (BOIS EN FAUCON ET EN AVOIR)

- Fruits et légumes abîmés, et légumes secs
- Fleurs et fleurs fanées
- Marc de café avec 1/3 de papier, feuilles et sachets de thé
- Tiges de rose, les petites quantités, et les branches (non traitées et sans produits phytosanitaires)
- Feuilles de fougère
- Résidus de récolte de paille

LES DÉCHETS BRUNS (SANS EN CARBON)

- Coquilles d'œufs broyées
- Coques de noix, noisettes, pistaches concassées
- Faux essuie-tout, non souillés avec des produits chimiques
- Cartons blancs non imprimés ou coulés
- Feuilles mortes, fleurs fanées
- Broyat de branches
- Feuilles de laurier (sauf si elles ont été traitées)
- Sécures et copeaux de bois
- Herbes sèches

LES 3 RÈGLES D'OR DU COMPOSTAGE

- 1 - Diversifier les apports de déchets (ratio idéal : 1/3 déchets bruns - 2/3 déchets verts)
- 2 - Maintenir une humidité suffisante (le mélange doit toujours être humide comme une éponge que l'on vient de presser)
- 3 - Aérer et brasser les déchets (mélanger chaque semaine votre compost)

Pensez à faire une réserve de déchets bruns, les déchets de structure du compost.

COMMENT SAVOIR SI MON COMPOST EST PRÊT À ÊTRE UTILISÉ ?

Le processus de compostage prend du temps. Il faut compter au minimum 8 mois pour avoir un compost « mûr ».

Le compost « mûr » se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une odeur de sous-bois et une structure grumeleuse. Il ne contient pas ou très peu de vers.

Prévention des déchets

COMMENT UTILISER MON COMPOST ?

SUR LA PÉRIODE :

Pour fertiliser votre potager, à chaque début de printemps, dépensez 2 à 2 kg/m² de compost.

POUR LES ARBRES FRUITIERS :

En automne, répartissez votre compost sous l'ombrière des feuilles et couchez-le sur un centimètre d'épaisseur de compost à 5 kg/m² pour les arbres et 3 kg/m² pour les arbustes.

AU POTAGER :

Toute l'année, incorporez le compost dans les trous de plantation en recouvrant les films de paillage de terre, afin que les racines ne soient pas en contact direct avec les racines et se développent, trouvent des nutriments du compost.

PLANTES (EN POTS ET JARDINIERS) :

Lors de la plantation, mélangez 1/3 de compost à 2/3 de terre, 1/3 de sable ou de terre recte, du compost.

Attention : chaque plante a des besoins différents. Consultez le guide de compostage et les pages de l'Écho disponibles sur notre site internet www.symsem.fr

VOUS DÉSIREZ UN COMPOSTEUR ?

Vous pouvez prendre contact avec le SYMSEM qui vend des composteurs en bois ou en plastique d'une capacité :

- + de 400 litres : pour les petits terrains, jusqu'à 500m²
- + de 600 litres : pour les grands terrains, à partir de 500m²

Le bio seau : Placé dans la cuisine, il vous évite les aller-retours trop fréquents en déchèterie.

L'outil mélangeur : l'outil le plus pratique et efficace du composteur.

Bon de commande	
Composteur en bois 400 litres : 305 €	
Composteur en bois 600 litres : 405 €	
Composteur en plastique 400 litres : 250 €	
Composteur en plastique 600 litres : 405 €	
Outil mélangeur : 75 €	
Bio seau : 75 €	
Montant : €	

Coordonnées : Nom et prénom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Commune : _____ Téléphone : _____ Fax : _____

Point de vente souhaité : Au siège du SYMSEM (4 grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre) En déchèterie (si vous n'avez pas de carte)

L'envoi est accompagné d'un chèque à l'ordre du trésorier public à : SYMSEM - 4 grande rue - 51240 Dampierre-sur-Moivre

COMPOSTEURS COLLECTIFS

Vous habitez en immeuble et vous souhaitez composer vos déchets de cuisine ? Il existe une solution : le compostage en pied d'immeuble.

Comment mettre en place des composteurs collectifs ?

Partez en projet, à vos voisins et au gestionnaire de votre immeuble afin de rassembler toutes les personnes intéressées, puis envoyer une demande d'accompagnement au SYMSEM par mail contact@symsem.fr.

Le SYMSEM instruit la demande et décide de la faisabilité de votre projet.



Composteurs en pied d'immeuble

Communication

● APPLICATION MOBILE PANNEAUPOCKET

Panneau Pocket, qu'est-ce que c'est ?

Panneau Pocket est un portail d'information dans le poche. C'est une application mobile simple et efficace qui permet de collecter, avec le SYMSEM, de vous informer rapidement sur votre commune.

Il s'agit d'une application gratuite, sans inscription et sans publicité, disponible sur Android et iPhone.

Comment recevoir les notifications du SYMSEM ?

PanneauPocket (51240) sur l'App Store

PanneauPocket (51240) sur Google Play

ou scannez le QR code

Télécharger l'application à PanneauPocket

sur votre smartphone puis l'installer

Ouvrir l'application

et saisir dans la barre de recherche « SYMSEM » ou le code postal « 51240 »

Cliquer sur le cœur pour ajouter « SYMSEM » en favori

Le cœur devient alors jaune

Facturation de la Redevance incitative

Pour activer ou modifier votre facture, veuillez nous appeler :

N°Vert 0 800 710 677

ou par mail contact@symsem.fr

Félicitations, vous êtes abonné au SYMSEM et vous recevrez nos notifications.

Source : www.panneaupocket.fr

Ce bulletin a été distribué pour expliquer ce qu'est le compostage et comment l'utiliser en vue de réduire ces propres déchets ménagers. Une communication autour du lancement de l'application PanneauPocket est également abordée.

21

Décembre 2020
N°2020-02
www.symsem.fr

L'Écho du SYMSEM

Prévention des déchets

LE MOT DU PRÉSIDENT

Depuis plus de 10 ans notre syndicat a réussi à conserver, et même "coûter par habitant" du service de collecte et d'élimination des déchets et de gestion des déchèteries.

Des contraintes européennes nouvelles en matière de déchets vont conduire le SYMSEM à moderniser l'usine d'incinération afin de respecter de nouvelles normes anti pollution et à adapter le contenu de nos poubelles face aux nouvelles consignes et ce de manière.

Dans le souci de conserver des tarifs aussi faibles que possible (tarifs du SYMSEM, largement inférieurs aux tarifs moyens départementaux et nationaux), les élus du syndicat ont décidé d'avancer au premier janvier 2021 la mise en place de la collecte sélective (sacs jaunes) en porte à porte toutes les semaines au lieu d'une collecte hebdomadaire, ce qui était initialement prévu pour 2022.

Merci encore à tous ceux qui par leurs gestes de tri, de compostage, par l'utilisation à bon escient, des déchèteries participent à notre réussite, et se font une prise de conscience de tous nous permet de continuer à avancer et à mieux respecter notre planète.

René SCHILLER

DU CHANGEMENT POUR LA COLLECTE DES SACS JAUNES

Le Comité Syndical a voté la généralisation de la collecte par semaine du sélectif. En effet, à partir du 4 janvier 2021, la collecte des sacs jaunes ne sera plus réalisée toutes les semaines mais sera effectuée tous les 15 jours.

Ce changement oblige à réorganiser les circuits de ramassage pour optimiser la collecte des sacs jaunes afin de réduire la pollution. Les coûts seront maîtrisés grâce à la simplification des tournées de collecte.

Il répond également à la demande croissante des usagers pour que la collecte des sacs jaunes ne soit plus hebdomadaire mais bimensuelle.

Dans le sac jaune, pour un tri facile :

- les emballages en acier et aluminium : canette, boîte de conserve, aérosol, ...
- les emballages en papier et carton : boîte de céréales, de gâteau, les journaux, ...
- les briques alimentaires : litrage de lait, de soupe, ...
- Tous les journaux et les revues désarrasés de leur film plastique
- les bouteilles en plastique : bouteille d'eau, l'écran de liquide de vaisselle, le gel-douche ou shampooing, bouteille d'huile, ...

Rappelez les jours de collecte dans le calendrier 2021 du SYMSEM ou sur notre site internet www.symsem.fr rubrique "Collecte et tri"

Brûlage et dépôt sauvage

BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le brûlage des déchets est interdit toute l'année.

Au-delà des problèmes de voisinage générés par les odeurs et la fumée, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules et les véhicules ont des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

En France, la mauvaise qualité de l'air en particules cause 48 000 décès prématurés par an (Source : santé publique France, 2016).

Quelles sanctions ?

L'application du Règlement Sanitaire Départemental de la Marne relève en premier lieu de la compétence du maire. En vertu de l'article 7 du décret n°2008-462 du 21 mai 2008 est une infraction pénale de cinquième classe.

CONTRAVENTION JUSQU'À 450€, en cas de non respect

DÉPÔTS SAUVAGES

Le fait d'abandonner, de jeter ou de déposer des déchets en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet, est une infraction.

Les dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

Si vous découvrez un dépôt sauvage, prévenez votre maire qui portera plainte en vertu de son pouvoir de police.

Quelles sanctions ?

L'application du Règlement Sanitaire Départemental de la Marne relève en premier lieu de la compétence du maire. En vertu de l'article R.635-8 du code pénal est une infraction pénale de cinquième classe.

L'enlèvement et le traitement des déchets : minimum 300€.

CONTRAVENTION JUSQU'À 500€, en cas de non respect

Pour les professionnels, brûlage et dépôt sauvage, ces tarifs sont, plus élevés, jusqu'à 75 000€ et 2 ans de prison.

Redevance Incitative

GRILLE TARIFAIRE 2021
REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La grille tarifaire est votée par les élus du Comité Syndical chaque année.

Nombre de personnes dans le foyer	Volume du bac	Part fixe	Particuliers : Habitants individuels et collectifs		
			Prix de la levée supplémentaire du bac de la 1 ^{re} à la 2 ^e	Prix de la levée supplémentaire du bac à partir de la 2 ^e	Prix du passage supplémentaire en déchèterie à partir du 1 ^{er} passage
1 pers.	210 litres	110€	1,25€	3,00€	4,00€
2 pers.	210 litres	110€	1,25€	3,00€	4,00€
3 à 4 pers.	280 litres	210€	1,80€	5,00€	4,00€
5 pers. et plus	210 litres	210€	2,40€	7,00€	4,00€
Collectif	660 litres	240€	6,60€	13,00€	4,00€

Pour les cas particuliers (professionnels, collectivités...) plus d'informations sur la grille tarifaire sur notre site internet www.symsem.fr ou 03 26 70 19 28

VOTRE FACTURATION DE L'ANNÉE

PART FIXE
18 levées/an du bac à ordures ménagères
18 passages/an au réseau des déchèteries
Frais de fonctionnement du SYMSEM
Collectes et traitements des déchets collectifs.

PARTS VARIABLES
Au-delà de :
- 18 levées/an du bac à ordures ménagères
- 18 passages/an au réseau des déchèteries

CHANGEMENT DE SITUATION
Tout changement de situation :
- Augmentation ou diminution des personnes dans le foyer (naissance, décès, mariage, séparation...)
- Déménagement, annexion, ...

doit être signalé au :
N°Vert 0 800 710 677
APPEL GRATUIT

Deux factures sont envoyées chaque année.
La première facture arrive pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin, et la seconde arrive en compte à rendre au 1^{er} juillet au 31 décembre.

Collecte de pneumatiques

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS, DU 1^{ER} AU 14 FÉVRIER 2021, DANS LES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Des compteurs de pneumatiques, les habitants du SYMSEM pourront venir déposer leurs pneus usagés aux horaires d'ouverture habituels des déchèteries. Il est rappelé que le dépôt de pneus usagés est interdit dans les containers réservés aux ordures ménagères.

À titre incitatif, les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre les pneus usagés, sans mesure de leur part de vente incluant une taxe de participation aux frais de reprise et de recyclage.

LES CONDITIONS DE COLLECTE :

- Pneus obligatoires, non jaillés
- Type de pneus autorisés : véhicules légers, pneus de 4x4, pneus de moto
- Dépot limité à 4 pneus par foyer
- Présentation de la carte d'accès en déchèterie (si uniquement des dépôts de pneus, passage non contrôlé)

PRÊT DE BROYEUR

- 1 - INSCRIPTION : Convention à compléter et à retourner avec les pneus justificatifs (copie pièce identité, assurance responsabilité civile, justificatif de domicile et chèque de caution de 1 000€).
- 2 - RÉSERVATION du broyeur pour 7 jours maximum selon les disponibilités au 03 26 70 19 28.
- 3 - RETRAIT et RETOUR du matériel au SYMSEM.

VOUS DÉSIREZ UN COMPOSTEUR ?

Vous pouvez prendre contact avec le SYMSEM qui vend des composteurs en bois ou en plastique d'une capacité :

- + de 400 litres : pour les petits terrains, jusqu'à 500m²
- + de 600 litres : pour les grands terrains, à partir de 500m²

Le bio seau
Place dans la cuisine, il vous évite les allers-retours trop fréquents au composteur.

L'outil mélangeur
Il facilite le mélange et l'aération du compost.

Matériel(s) choisi(s) :

Composteur en bois 400 litres : 90€

Composteur en bois 600 litres : 430€

Composteur en plastique 400 litres : 25€

Composteur en plastique 600 litres : 40€

Outil à angle : 2€

Bio seau : 2€

Bon de commande

Montant : _____ €

Modalité : _____ €

Parti de retrait souhaité :

Au siège du SYMSEM (4 grande rue à Dampierre-sur-Moivre)

En déchèterie (lieu de la déchèterie) : _____

*Dans le limite d'un composteur, un bio seau et un outil mélangeur par foyer

Coordonnées : _____ Adresse : _____
Nom et prénom : _____ Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____ Email : _____

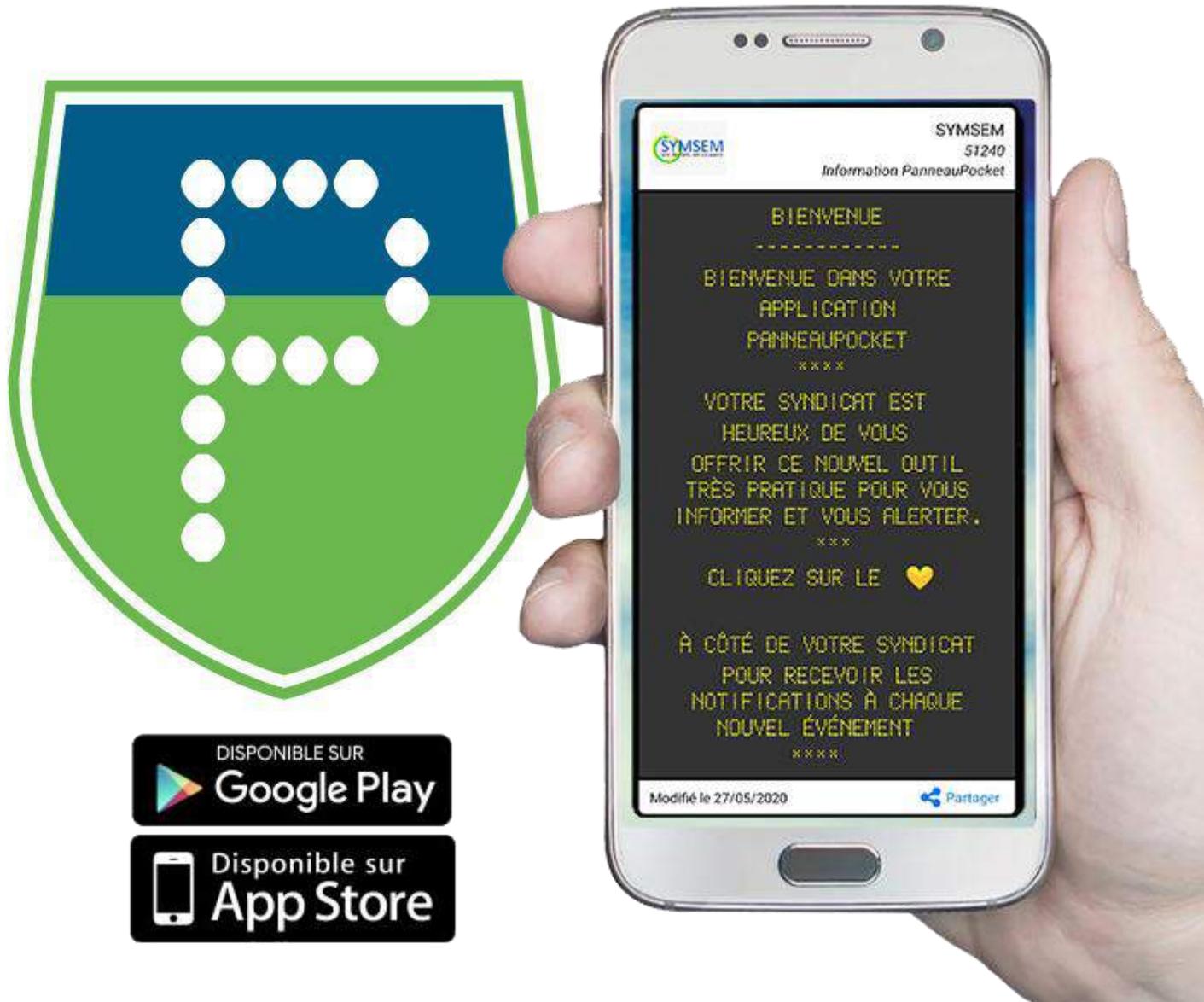
Envoyez ce bon accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public à :
SYMSEM - 4 grande rue - 51240 Dampierre-sur-Moivre

4, Grande Rue 51240 Dampierre sur Moivre
03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr
www.symsem.fr

Ce bulletin a été distribué pour expliquer le changement de la collecte des sacs jaunes qui sera réalisée bimensuellement et faire un rappel des règles de tri. Une communication sur les sanctions concernant le brûlage et les dépôts sauvages, sur la collecte exceptionnelle de pneus, et un rappel de la grille tarifaire de la R.I a également été transmise.

2.2.4.4 PANNEAUPOCKET

PanneauPocket, est un système d'alerte par notification pour les smartphones. Afin d'informer le plus rapidement possible les usagers, le SYMSEM communique par le biais de cette application afin d'apporter en temps réel toutes sortes d'informations (incidents, jours fériés, collectes ...) qui arriveront directement sur le téléphone



2.2.4.5 SITE INTERNET

Le SYMSEM a un site Internet www.symsem.fr. Il permet d'offrir à chacun de ses habitants, un accès simple et rapide pour chercher un renseignement, une donnée pratique, mener une démarche. Il s'agit d'un site Internet auto-administrable.

Un onglet « Réduire ses déchets » explique aux usagers quels gestes adopter. Des vidéos pour fabriquer sa lessive ou son dégraissant fait maison ont également été réalisées.



» Réduire ses déchets » Trucs et astuces pour réduire ses déchets

Trucs et astuces pour réduire ses déchets

Trier c'est bien, Jeter moins c'est mieux ! En effet le déchet qui ne coûte rien et qui ne pollue pas est le déchet qui n'existe pas !

Il existe des "écogestes" que vous pouvez mettre en place et qui allégeront votre poubelle.

a. Adoptez le Stop Pub



Un **STOP PUB** permet de diminuer de 30 kg le poids du papier dans le sac de tri d'un foyer.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de publicité, l'autocollant Stop Pub est fait pour vous !

Le **Stop Pub** concerne uniquement les publicités non sollicitées, les informations de collectivités et des associations continueront à vous être distribuées.

Vous pouvez obtenir un autocollant "STOP PUB", en mairie, au SYMSEM ou l'imprimer directement en vous rendant sur la page : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/stop-pub

b. Privilégiez les sacs réutilisables

Les sacs plastiques sont utilisés en moyenne 20 minutes et mettent environ 1000 ans avant de se décomposer. De plus en plus de magasins proposent des sacs de courses réutilisables, vous pouvez aussi trouver des sacs en tissus pour l'achat des fruits, légumes, pâtes,



2.2.4.6 STOP PUB



Pour les personnes ne désirant pas de publicité dans leurs boîtes aux lettres, un autocollant stop pub est proposé à l'utilisateur.

3.1 LA PRÉ-COLLECTE

3.1.1 PRÉSENTATION DES CONTENANTS

La collecte des déchets est possible par la mise à disposition à la population de moyens destinés à réaliser celle-ci dans des conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité les plus satisfaisantes possibles.

Pour les ordures ménagères :

Du fait de la mise en place d'une Redevance Incitative, pour les OMR, des bacs à ordures ménagères ont été fournis aux usagers. Il s'agit de bac d'une contenance de 120, 180, 240 ou 660 litres. Les bacs sont identifiables par le logo du SYMSEM, le code-barres et la puce.



Les dotations en bacs pucés sont en fonction du nombre de personnes composant le foyer pour les ménages, du volume estimé des déchets pour les non-ménages, et de la possibilité ou non de stocker le bac au sein de l'habitat.



Pour les usagers n'ayant pas de place pour stocker leur bac, des sacs prépayés ont été attribués.

Rappel des déchets qui doivent être mis dans les ordures ménagères. :



Pour les emballages ménagers recyclables et les journaux, papiers :

Pour les EMR et les JRM, des sacs pour le tri sélectif ont été donnés aux usagers par le biais des mairies.

Rappel des déchets qui doivent être mis dans les sacs jaunes. :



Pour les déchets devant être amenés en déchèterie :

Des bennes sont mises dans les déchèteries, à destination des usagers. Chaque benne est remplie en fonction du type de matériaux (bois, métaux, plastique, mobilier, déchets verts, ...)



DÉCHETS VERTS



MOBILIER



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE



MÉTAUX



BOIS



DÉBLAIS / GRAVATS



CARTONS



Pour les déchets chimiques (peintures, enduits, solvants, acide, phytosanitaires, liquide de refroidissement ...) des armoires ainsi que des bacs sont mis à disposition dans chaque déchèterie afin de collecter ces déchets dangereux dans les meilleures conditions possibles.



Pour les textiles, chaussures ou maroquineries, des bornes textiles reçoivent ce type de déchets. Ils doivent être conditionnés de préférence dans un sac de 30 litres maximum et doivent être propres et secs.



Différents bacs et conteneurs sont également mis à disposition pour collecter d'autres déchets



BATTERIES



CARTOUCHES ENCRE



DEEE



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE



LAMPES



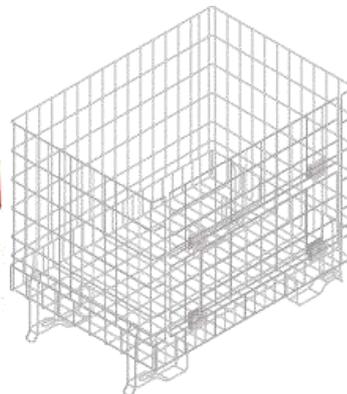
RADIOGRAPHIES



PILES ET ACCUMULATEURS



NESPRESSO



Pour les emballages en verre :

Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être mis dans des conteneurs aériens disponibles dans chaque commune du territoire.

Rappel des déchets qui doivent être mis dans les bornes à verre.

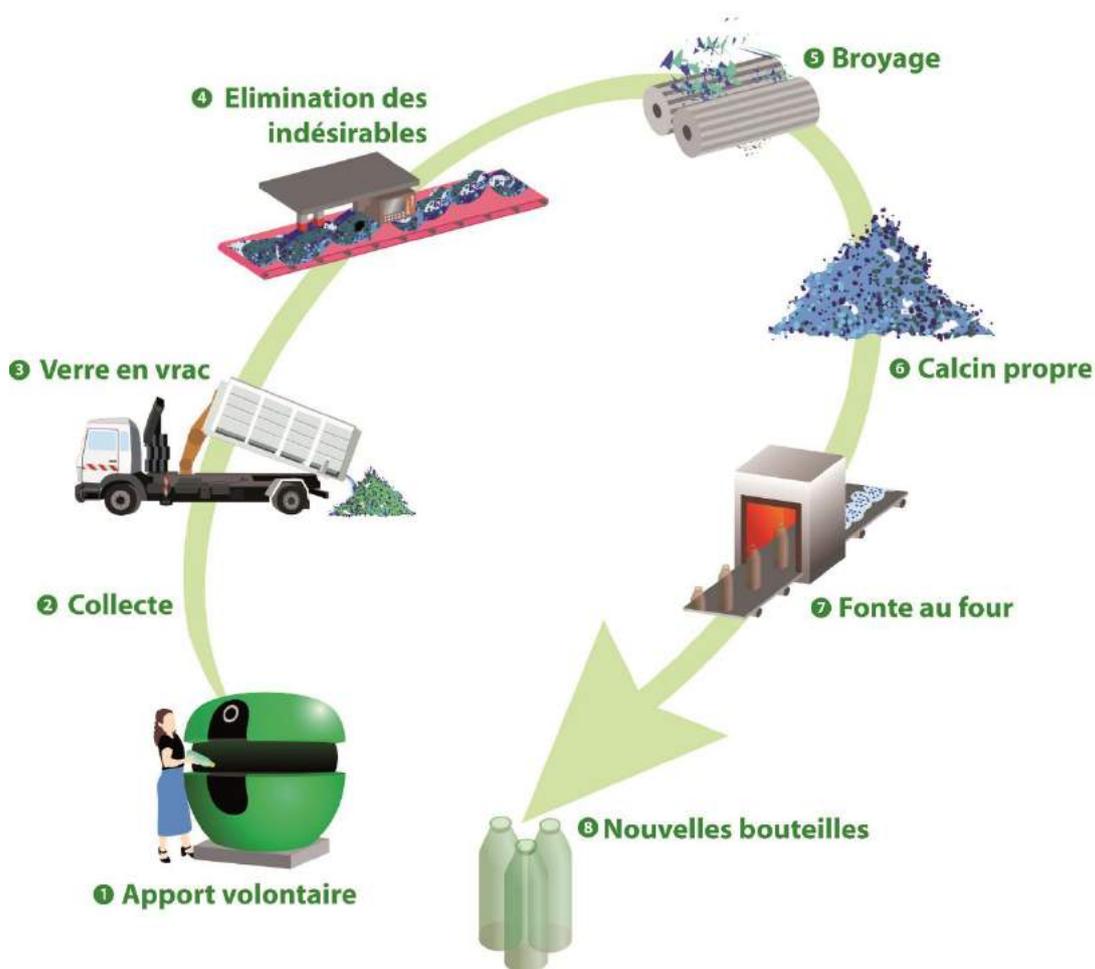
Dans la borne à verre :

Bouteilles en verre

Pots et bocaux en verre

Bien vidé, sans bouchon ni couvercle

VERRES



3.1.2 NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES

Dotation de Précollecte	OMR	Emballages, journaux revues magazines	Verre	Encombrants, textiles, déchets dangereux
Population concernée :	39 086 (population municipale)	39 086 (population municipale)	39 086 (population municipale)	40 072
Porte à porte	Nombre de bac de 120 litres distribués : 11 919	28 000 rouleaux de sacs jaunes achetés		
	Nombre de bac de 180 litres distribués : 4958			
	Nombre de bac de 240 litres distribués : 1 552			
	Nombre de bac de 660 litres distribués : 399			
	119 rouleaux de sacs rouges prépayés distribués			
Apport volontaire			263 conteneurs aériens	12 déchèteries : 12 Bornes textile 12 bennes encombrants 12 armoires déchets dangereux

3.2 POPULATION DESSERVIE

	PAP (OMR + Emballages, Journaux, revues, magazines)	PAV (Verre)
Ménages (Population municipale)	39 086	39 086
Bénéficiaires n'étant pas des ménages	800	800

3.3 EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

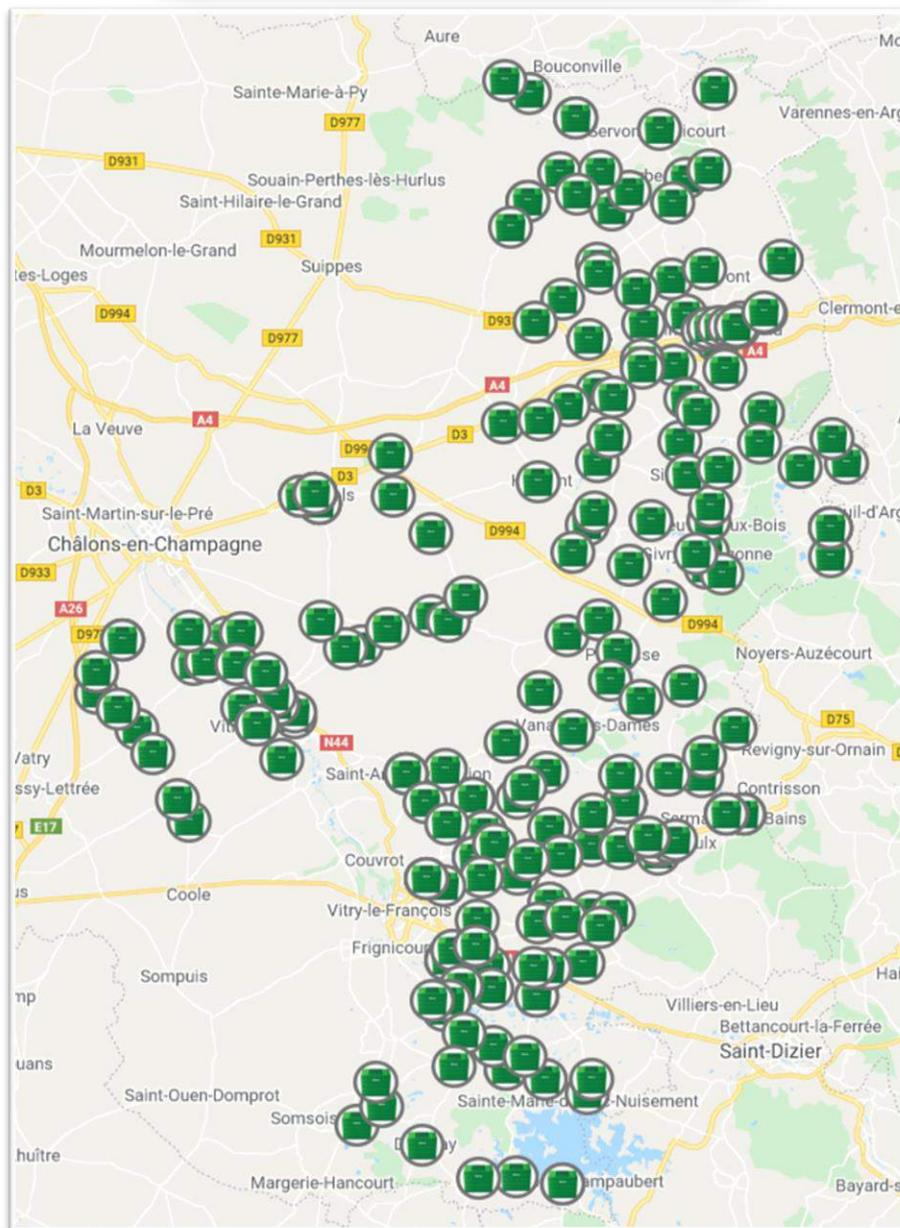
	Verre	Cartons	Déchets verts	Encombrants	Textiles	Déchets dangereux
Population desservie	39 086	40 072	40 072	40 072	40 072	40 072
Nombre de contenants disponibles	263	12 bennes dans les déchèteries	1 benne de déchets verts par déchèterie et 2 plateformes de déchets verts	12 bennes dans les déchèteries	1 borne par déchèteries	1 emplacement par déchèteries
Type de contenant	Aériens	Benne en déchèterie	Benne en déchèterie + 2 plateformes	Benne en déchèterie	Colonne	Armoire ou bâtiment
Ratio du nombre de contenants par habitants	1 pour 149 habitants	1 déchèterie pour 3 200 personnes	1 déchèterie pour 3 200 personnes sans compter les 2 plateformes	1 déchèterie pour 3 200 personnes	1 déchèterie pour 3 200 personnes	1 déchèterie pour 3 200 personnes
Tonnage collecté	1765.3	247.98	1356.77	1514.12	50.08*	147.70

**tonnages uniquement de l'organisme « Le Relais », les tonnages d'autres organismes ne nous ont pas été transmis.*

3.3.1 LOCALISATION DES BORNES À VERRE

La collecte des emballages en verre est réalisée en apport volontaire.

Chaque commune dispose à minima d'une borne à verre. Ces dernières sont la propriété du SYMSEM mais doivent être entretenues par la commune qui en a l'usage.



Localisation des bornes à verre sur le site internet www.symsem.fr

3.4.1 SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

Porte à Porte	OMR	Emballages Ménagers Recyclables
Population desservie (pop municipale)	39 086	39 086
Tonnages annuels	5560.84 t	1871.36 t
Distances parcourues pour la collecte	118 033 km/an	111 522 km/an
Couleur du bac concerné	Noir ou sacs prépayés rouges	Sac jaune

Le SYMSEM fournit à ses usagers des sacs de couleur jaune pour la collecte sélective. Ils sont disponibles en mairie, et au siège du SYMSEM.

Des bacs à Ordures Ménagères Résiduelles ont été distribués aux usagers. Il s'agit de bacs pucés d'une contenance de 120, 180, 240 ou 660 litres dotés en fonction de la composition familiale pour les ménages ou du volume estimé des déchets pour les non-ménages. Cette solution permet de rendre homogène le parc des contenants et rationalise la maintenance.

Tous les bacs sont munis d'une puce électronique permettant d'enregistrer chaque ramassage. Le bac est identifié par la puce électronique, le logo du SYMSEM, le flashcode, une étiquette avec l'adresse de l'utilisateur et le code-barres.

Pour les usagers n'ayant pas de possibilité de stockage de leur bac (pas de cour, de garage...), des sacs prépayés d'une contenance de 50 litres ont été délivrés en fonction de leur composition familiale pour les ménages ou selon une estimation pour les professionnels.

3.4.2 SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS

Le seuil de collecte pour les producteurs non ménagers est de 10 000 litres pour les ordures ménagères assimilés mais aucune limite pour les recyclables.

Au-delà de ce seuil un contrat doit être établi avec l'entreprise de son choix.

Le SYMSEM collecte chaque semaine (C1) en porte à porte en camion :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

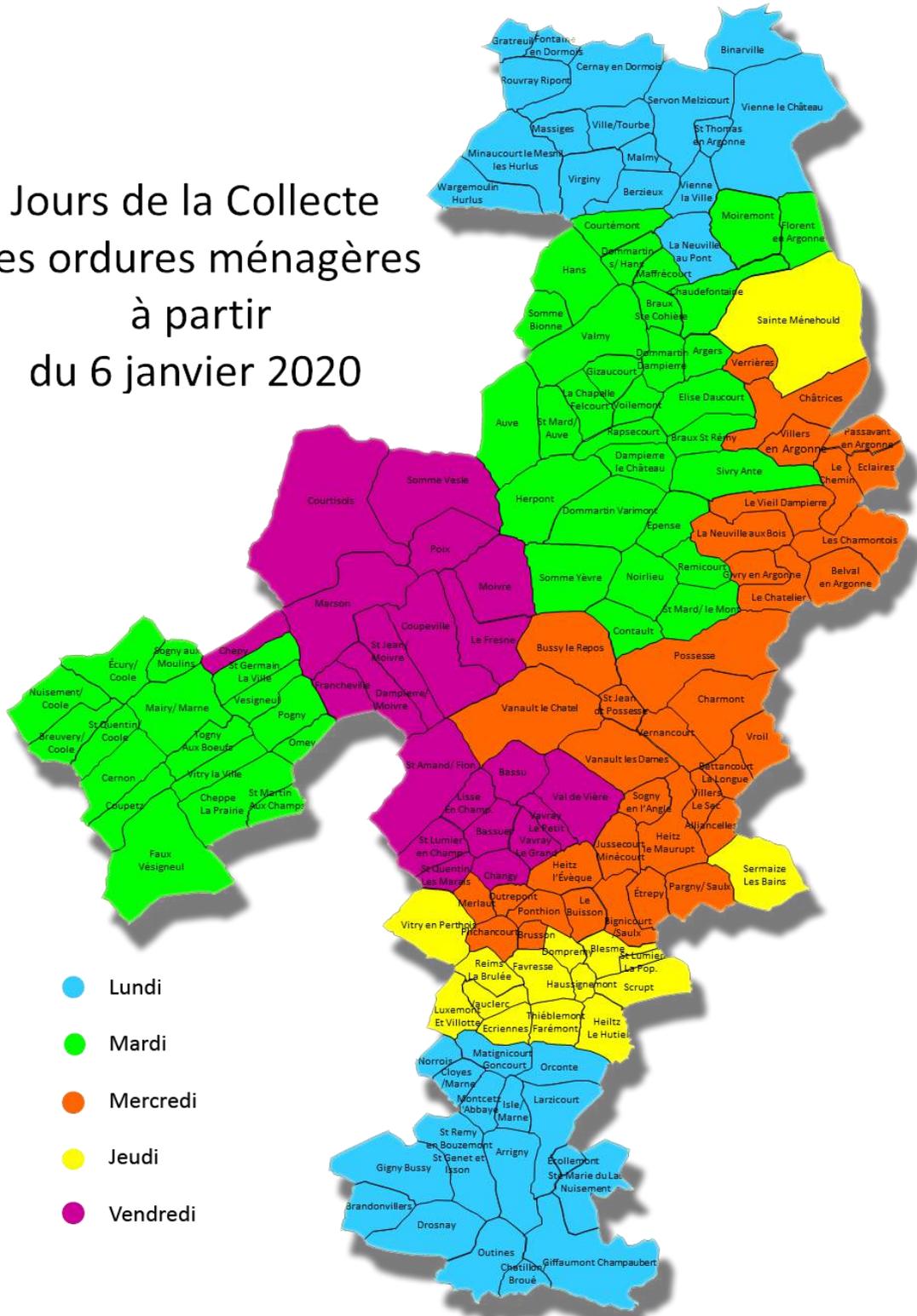
Pour collecter les usagers, 25 tournées sont nécessaires chaque semaine, 16 tournées pour les OMR et 9 pour les EMR.

Les équipages des camions de collecte sont constitués d'un chauffeur et d'un équipier de collecte.

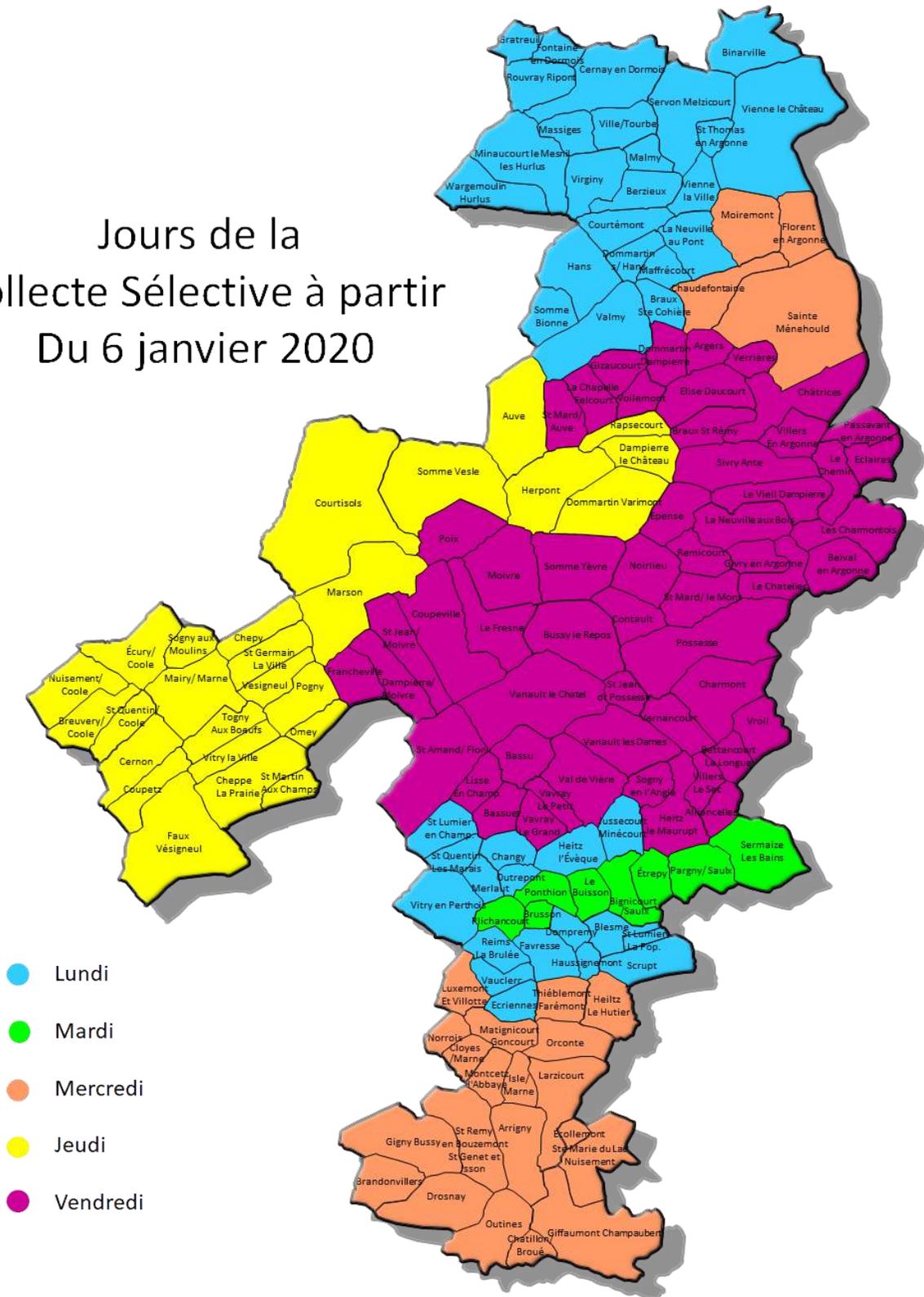


3.5.1.1 COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Jours de la Collecte
des ordures ménagères
à partir
du 6 janvier 2020



Jours de la Collecte Sélective à partir Du 6 janvier 2020

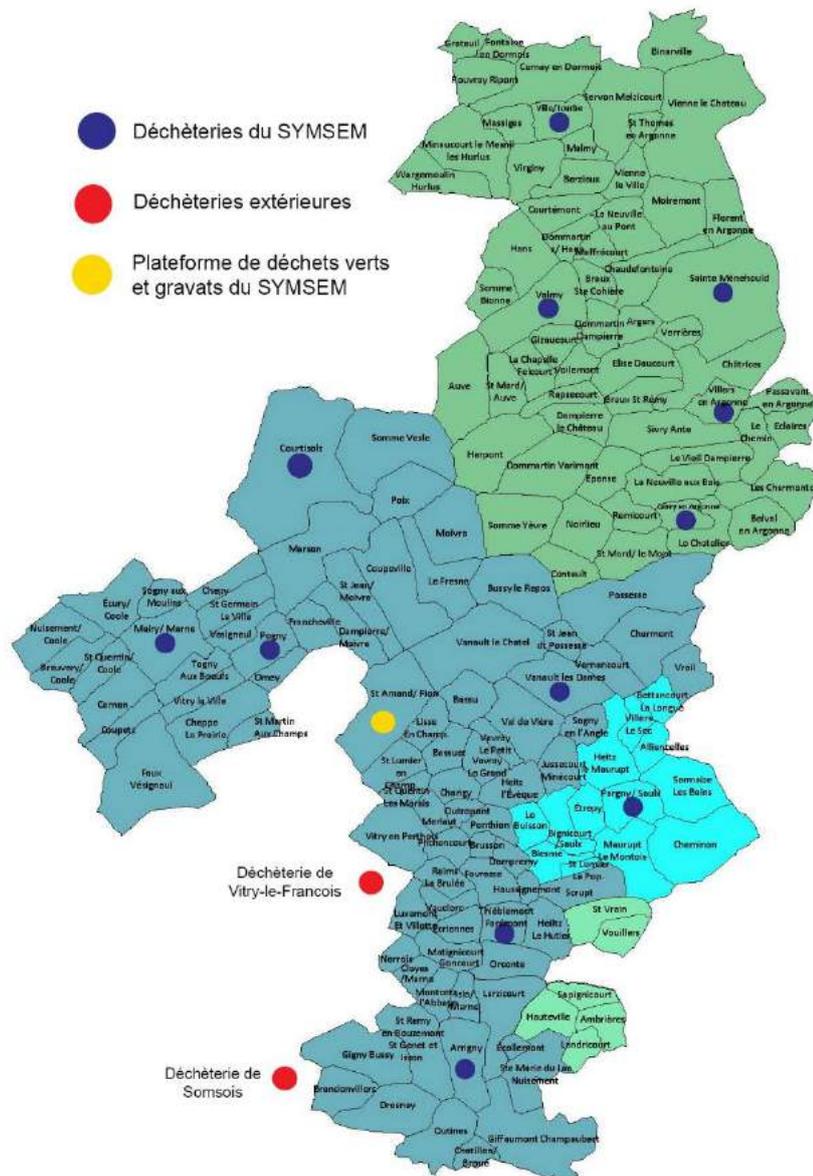


3.6.1 LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Douze déchèteries et une plateforme de déchets verts et gravats sont réparties sur le territoire du SYMSEM.

Elles sont mises à la disposition des usagers pour collecter les déchets qui ne peuvent l'être en porte-à-porte du fait de leur encombrement, quantité ou nature.

Deux déchèteries extérieures sont accessibles à certains habitants du territoire : Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry en Perthois, sont autorisés à accéder aux déchèteries de Vitry-le-François et de Somsois (2 076 habitants). Cette mesure a été prise car ces deux déchèteries sont plus proches géographiquement des communes citées ci-dessus.



3.6.2 JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Jours et horaires d'ouvertures des déchèteries							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures/semaine
Arrigny		14:00 - 18:00		9:00 – 12:00		9:00 – 12:30	10:30
Courtisols		14:00 - 18:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		14:00 - 18:00	15:00
Givry-en-Argonne			9:00 – 12:00		14:00 - 17:00	9:00 - 12:00	9:00
Mairy-sur-Marne			9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		9:00 – 12:00	14:00 - 18 :00	14:00
Pargny	14:00 - 18:00		14:00 - 18:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12 :00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	25:00
Pogny		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00			9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12:30	17:30
Saint-Amand-sur-Fion			14:00 - 18:00		14:00 - 18:00		8:00
Sainte-Menehould		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	14:00 - 18:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12:00	14:00 - 18:00	25:00
Gardien 2		14:00 - 17:00	14:00 - 17:00	14:00 - 17:00		14:00 - 17:00	12:00
Thiéblemont		9:00 - 12 :00	9:00 – 12:00		14:00 - 18:00	14:00 - 18:00	14:00
Valmy			9:00 – 12:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12:00	13:00
Vanault-les-Dames		9:00 – 12:00		14:00 - 18:00		9:00 – 12:30	10:30
Villers-en-Argonne		9:00 – 12:00		9:00 – 12:00		9:00 - 12 :00	9:00
Ville-sur-Tourbe			9:00 – 12:00			14:00 - 17:00	6:00
Ouvertures cumulées hebdomadaire							188 heures 30

3.6.3 POPULATION DESSERVIE

La population desservie varie légèrement par rapport à celle qui bénéficie de la collecte des Ordures Ménagères Assimilées. Cela est dû à la convention passée entre le SYMSEM et la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der.

Au total, ce sont donc 40 072 habitants qui accèdent aux déchèteries du SYMSEM.

Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry en Perthois ne sont pas comptabilisés car ils vont en priorité dans les déchèteries de Vitry-le-François et Somsois.

Par contre les habitants d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, Cheminon, Hauteville, La-Chaussée-sur-Marne, Maurupt-le-Montois, Saint-Vrain et Songy sont comptabilisés car ils vont dans certaines déchetteries du Symsem.

Le SYMSEM ne propose pas l'enlèvement des déchets encombrants en porte-à-porte compte tenu de la présence des 12 déchèteries, d'une plateforme de déchets verts et de gravats sur son territoire et des deux déchèteries extérieures rendues accessibles à certains de ses usagers.

3.6.4 CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

3.6.4.1 PARTICULIERS

Les déchèteries sont ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire du SYMSEM ainsi qu'aux usagers des collectivités ayant conventionnées avec le SYMSEM, les apports sont limités à 5m³ par jour et 18 passages par an.

Pour une meilleure gestion du service offert à ses administrés et éviter l'apport de déchets d'usagers ne faisant pas partie du territoire et n'ayant pas de convention, le SYMSEM a mis en place des cartes d'accès pour l'ensemble des déchèteries.

En effet, lors de la distribution des bacs à ordures ménagères, des cartes d'accès aux déchèteries ont été distribuées en même temps.

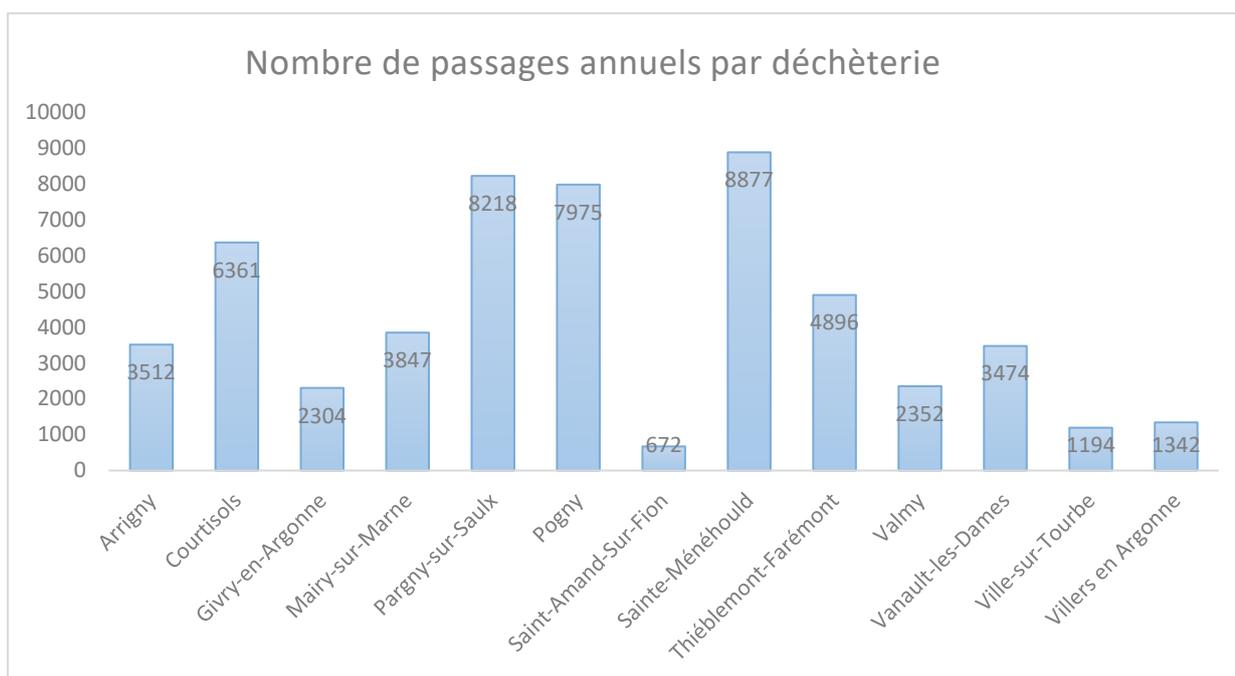
Avec ce système de contrôle, le service bénéficie aux seuls usagers qui le financent et permet d'éviter les fraudes.

3.6.4.2 LES PROFESSIONNELS

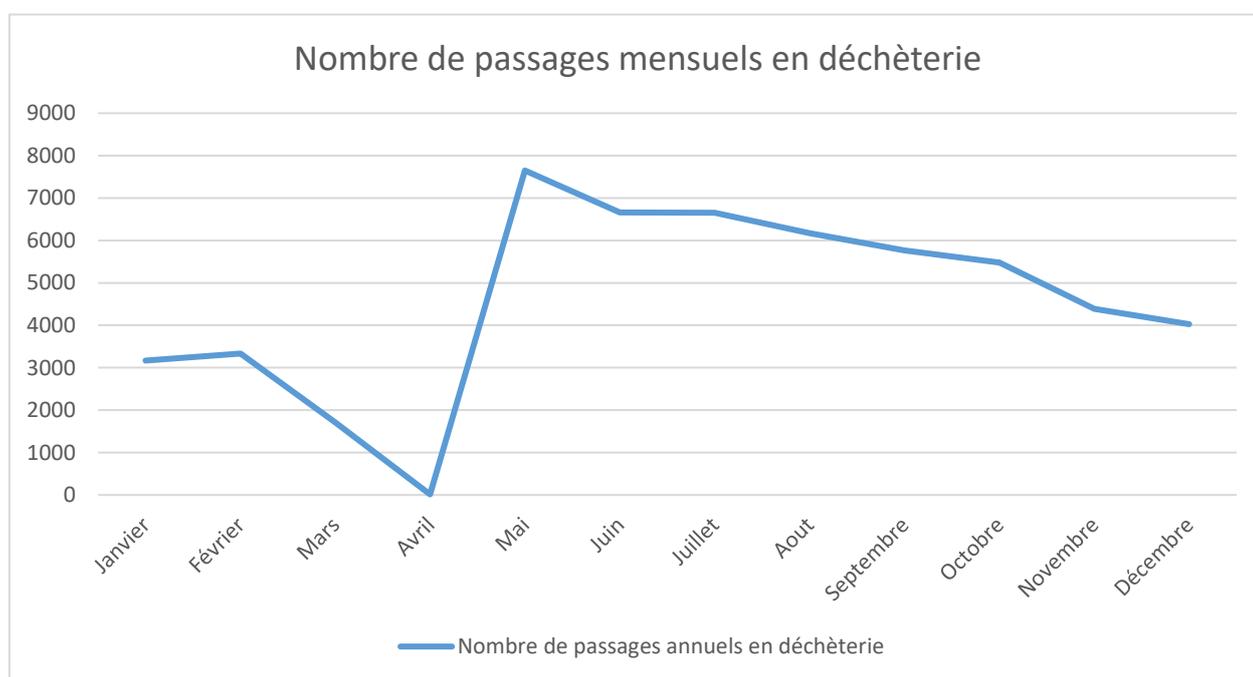
Les déchèteries sont accessibles aux professionnels sous réserve qu'ils aient passé une convention avec le SYMSEM.

A chaque passage du professionnel le type de véhicule est mentionné (fourgon, camionnette, remorque...) et facturé en fonction du type de véhicule. (5m³ maximum par passage).

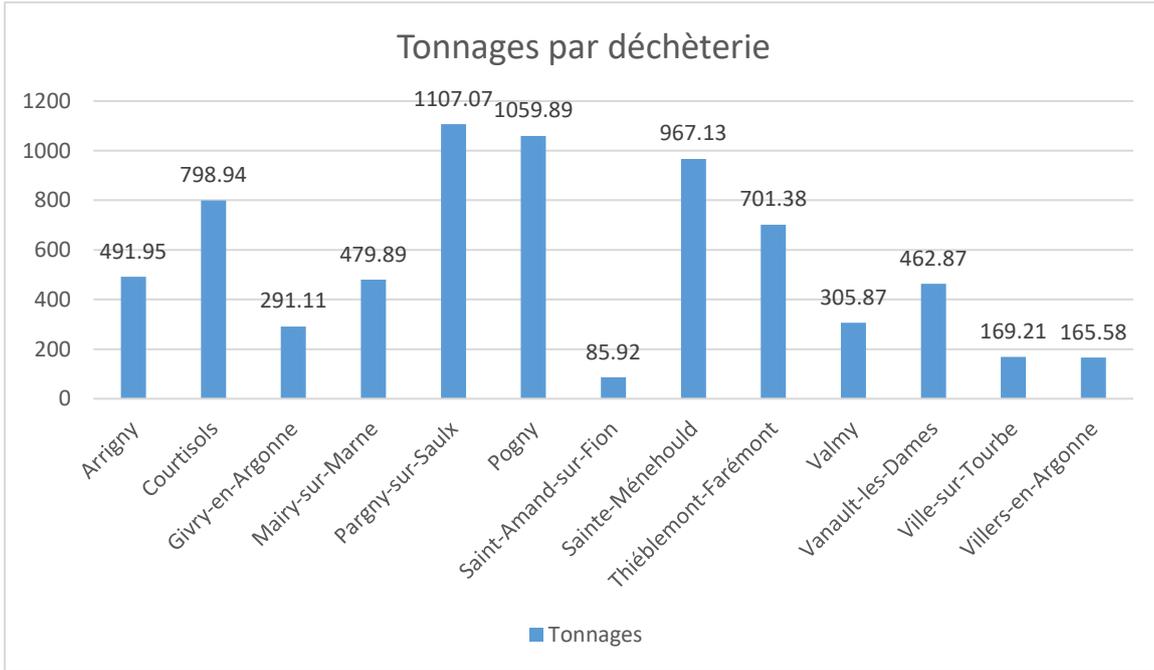
En 2020, le SYMSEM a perçu 29 155€ pour l'accès en déchèterie des professionnels.



On observe que 5 déchèteries sont fortement plébiscitées : les déchèteries de Sainte-Menehould, Pogny, Pargny-sur-Saulx, Courtisols et Thieblemont-Farémont.



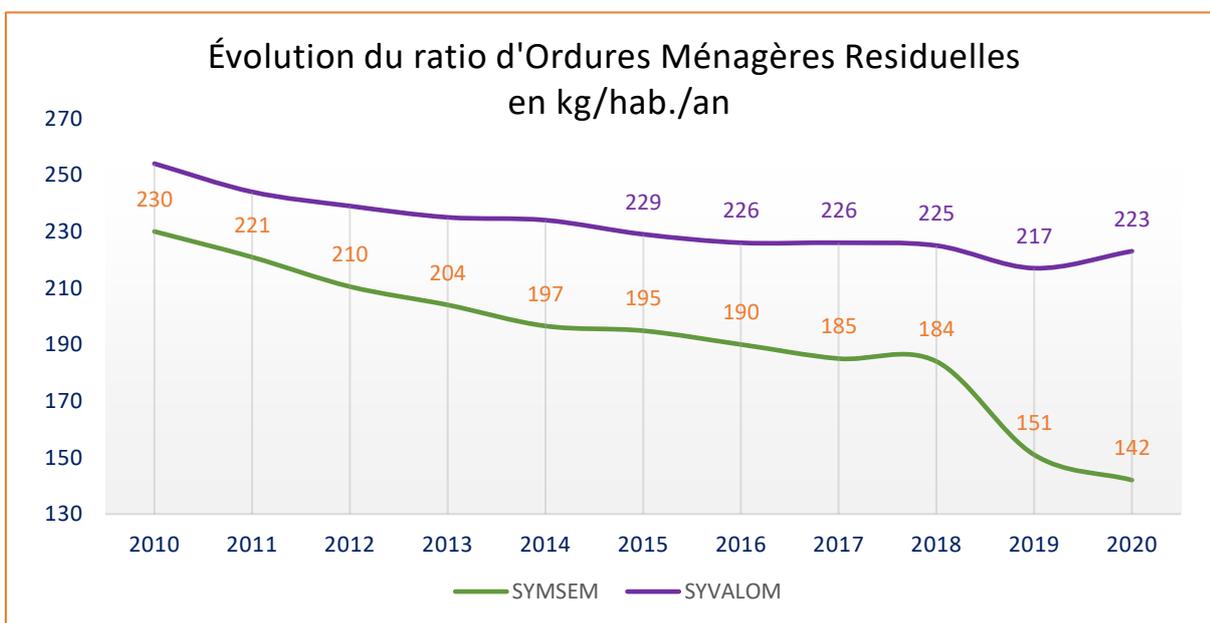
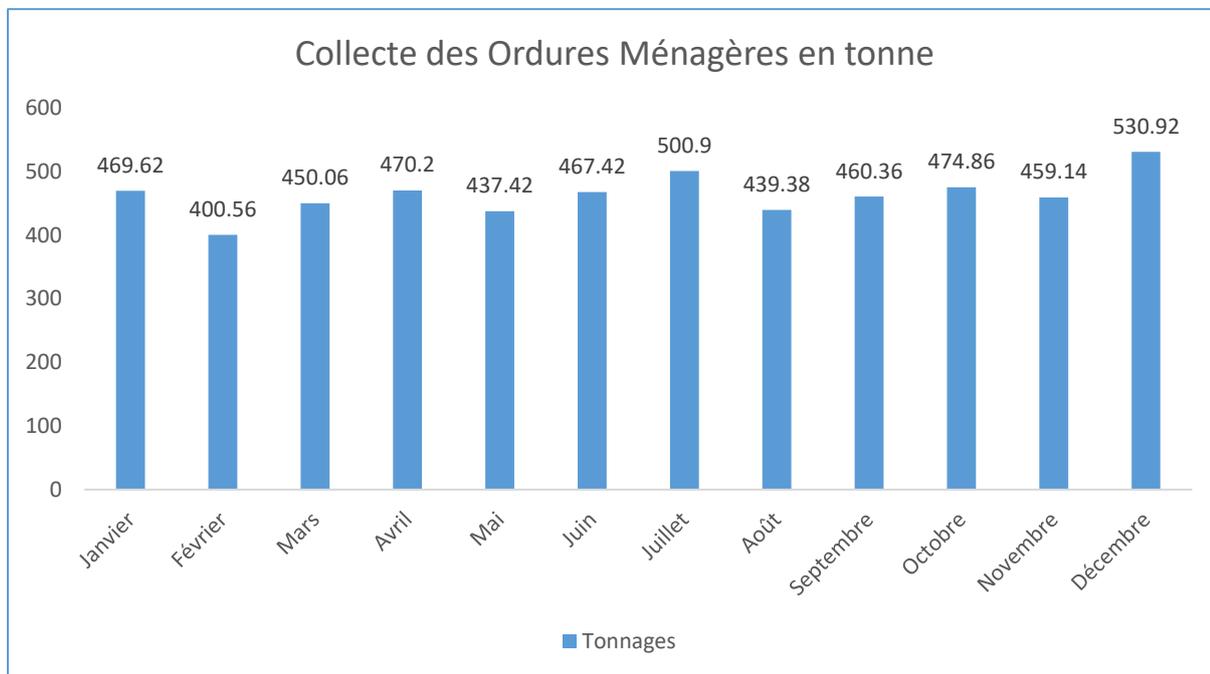
En 2020, la fréquentation annuelle est de 54 979 passages, soit une moyenne de 2 passages/ foyer sur le territoire du SYMSEM. Par rapport à 2019, la fréquentation a baissé de 30% notamment dû aux 6 semaines de fermeture des déchetteries en mars et avril suite au confinement dû à la Covid.



4.1 EVOLUTION DES TONNAGES

4.1.1 TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES

En 2020, 5 560.84 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en porte à porte et incinérées au SYVALOM.



La moyenne du SYVALOM est de 223.20kg par personne par an d'ordures ménagères résiduelles. Les habitants du SYMSEM produisent 142 kg d'ordures ménagères par an et par habitant. On observe une baisse des ordures ménagères de 6 % par rapport à 2019. En effet, la mise en place de la Redevance Incitative a incité la population à réduire considérablement leur production d'ordures ménagères.

4.2 NOMBRE DE LEVÉES BAC À OM

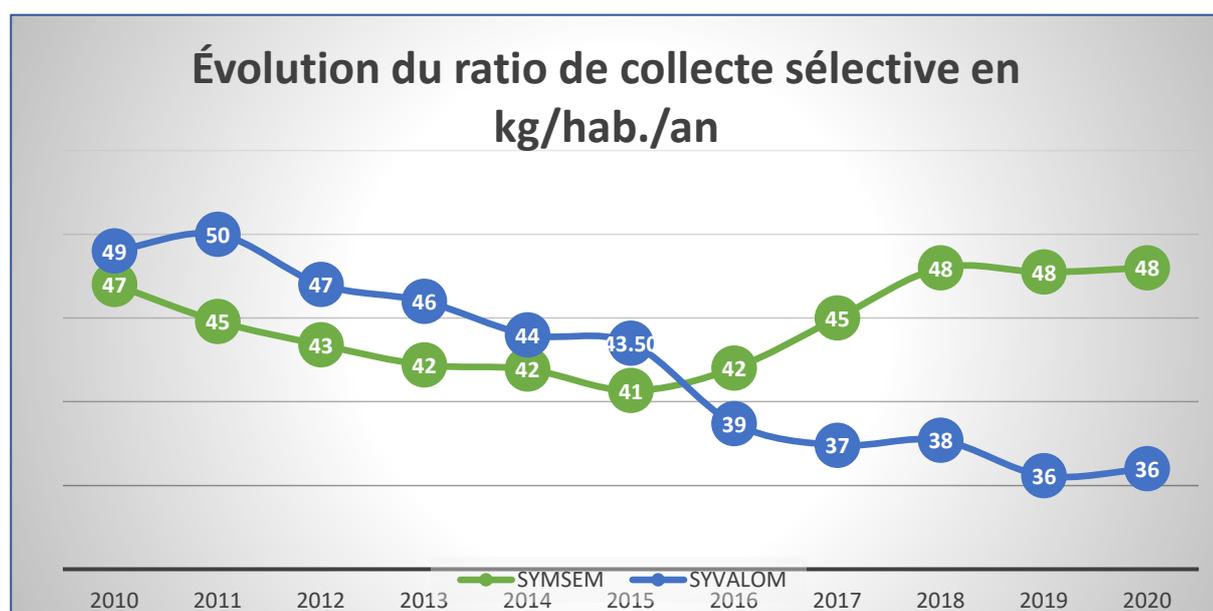
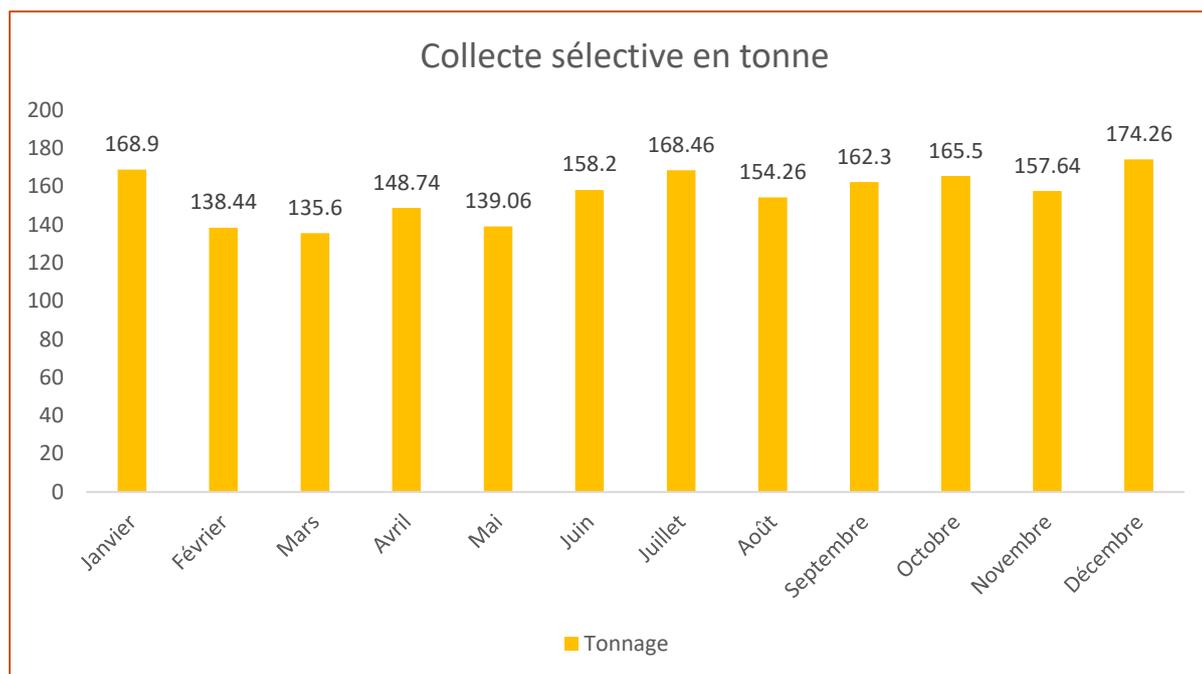
Nombre de récipients en place	18 862
Nombre de récipients collectés	332 387
Nombre moyen de bacs levés	17,62

Les bacs à ordures ménagères ont été levés en moyenne 17,62.

Rappel : La redevance incitative du SYMSEM inclut 18 levées par an.

4.2.1 TONNAGES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

En 2020, 1871.36 tonnes de papier et d'emballages ont été collectées en porte à porte.

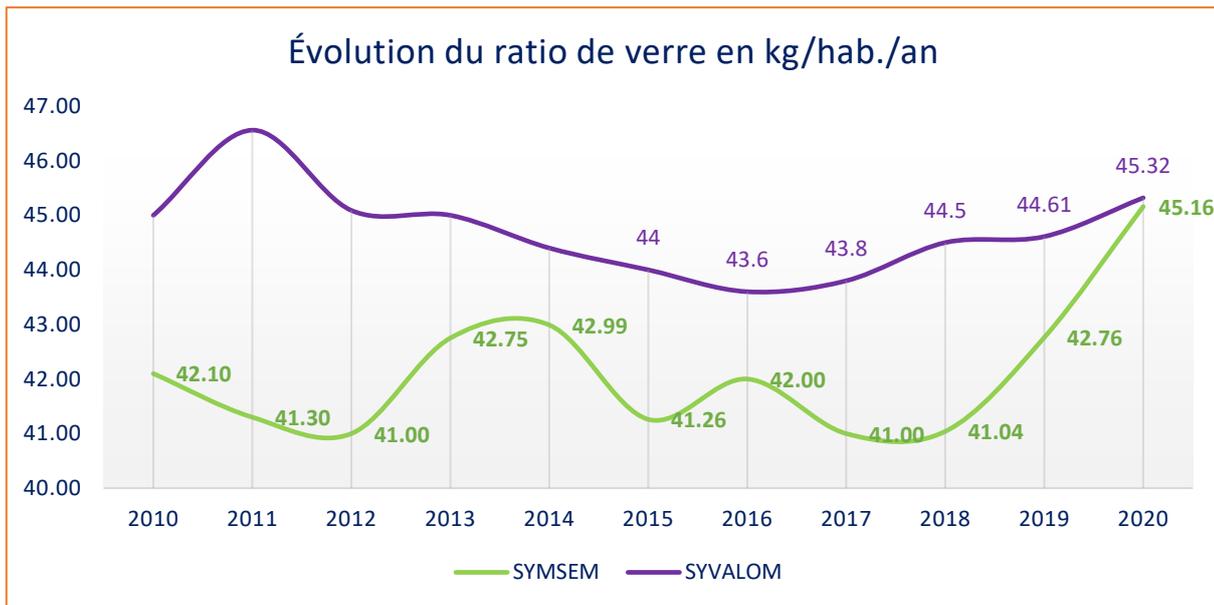
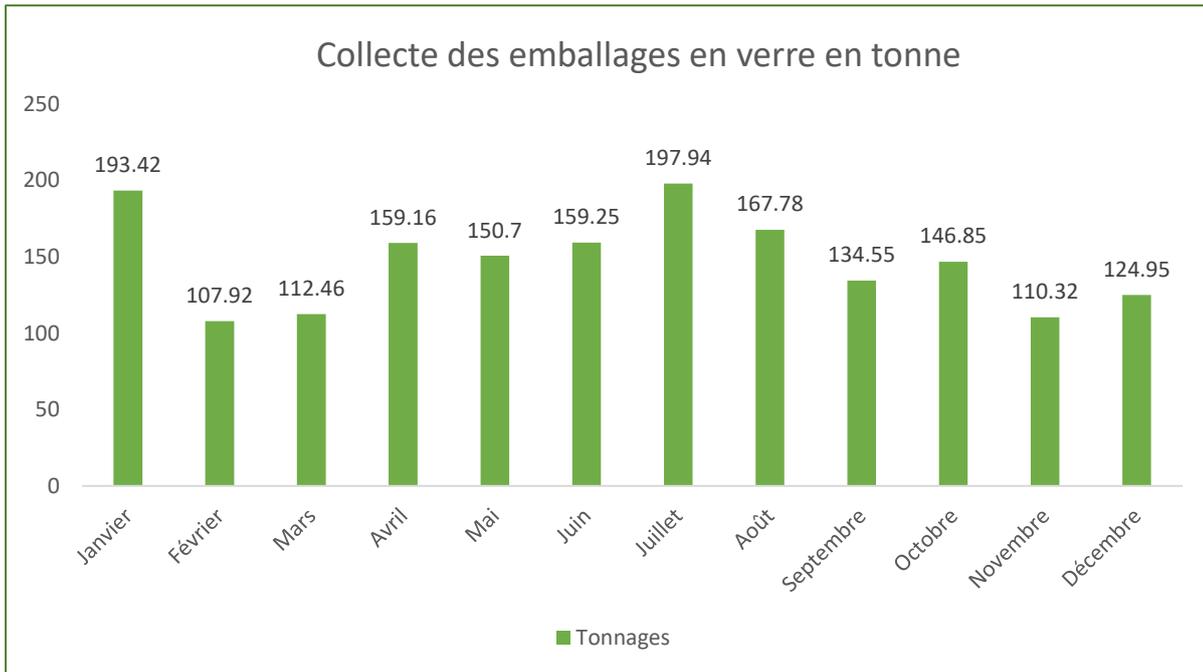


La collecte sélective comprend le papier, les cartons et cartonnets d'emballages, les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires et les emballages en métal (aluminium et acier).

Le ratio de collecte sélective augmente chaque année alors qu'au niveau départemental elle baisse chaque année. La communication sur les consignes de tri ainsi que les suivis de collectes ont donc un impact positif sur les performances de tri.

4.2.2 TONNAGES DE LA COLLECTE DU VERRE

En 2020, 1 765.30 tonnes d'emballages en verre ont été collectés en apport volontaire.

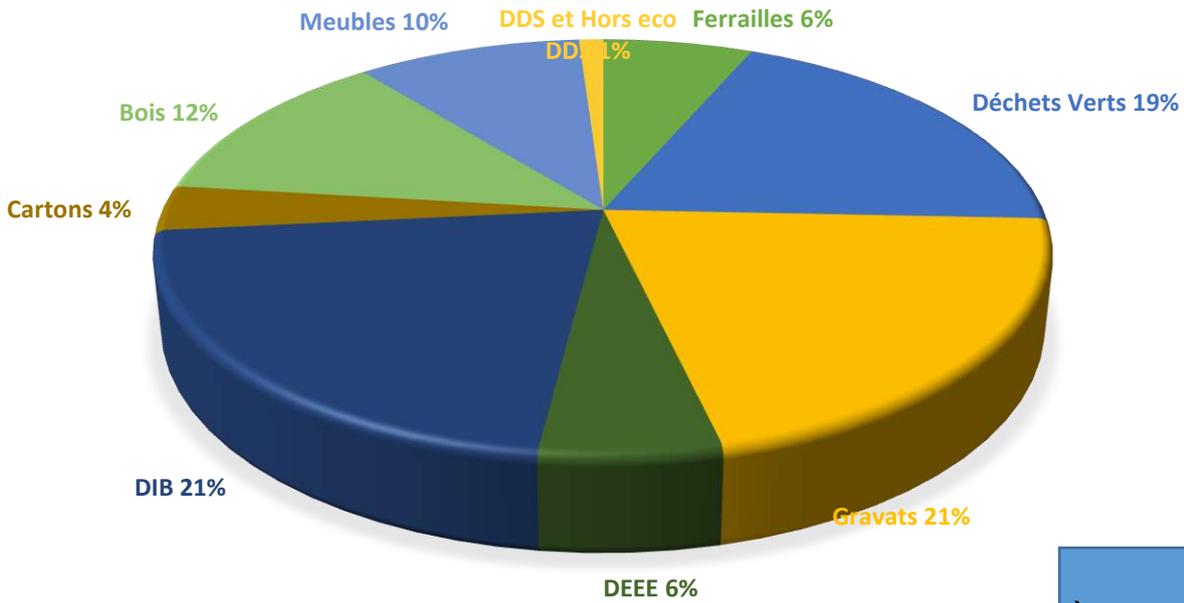


Le ratio est sensiblement le même que la moyenne départementale du SYVALOM, on remarque une hausse de la collecte du verre entre 2019 et 2020 de 5.61%.

4.2.3 TONNAGES EN DÉCHÈTERIES

Les déchets verts, les gravats et les DIB (Déchets Industriels Banals) représentent 61 % des apports en déchèteries.

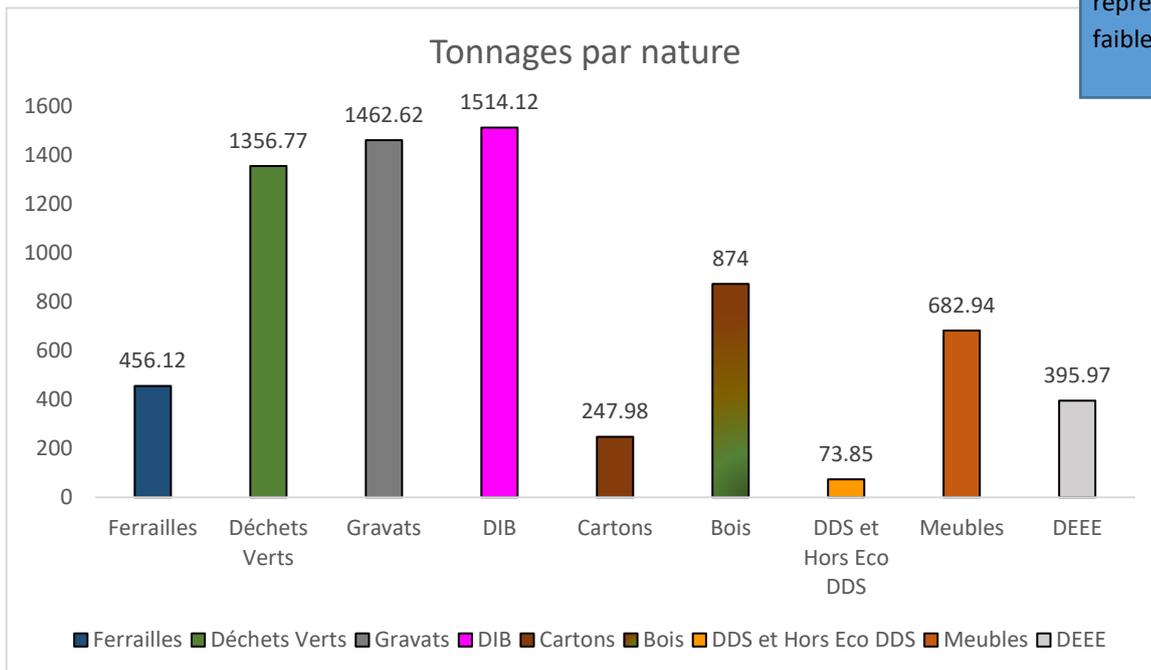
Les déchèteries de Pargny, Pogny, Sainte-Ménéhould, Courtisols et Thiéblemont-Farémont sont les déchèteries les plus sollicitées.



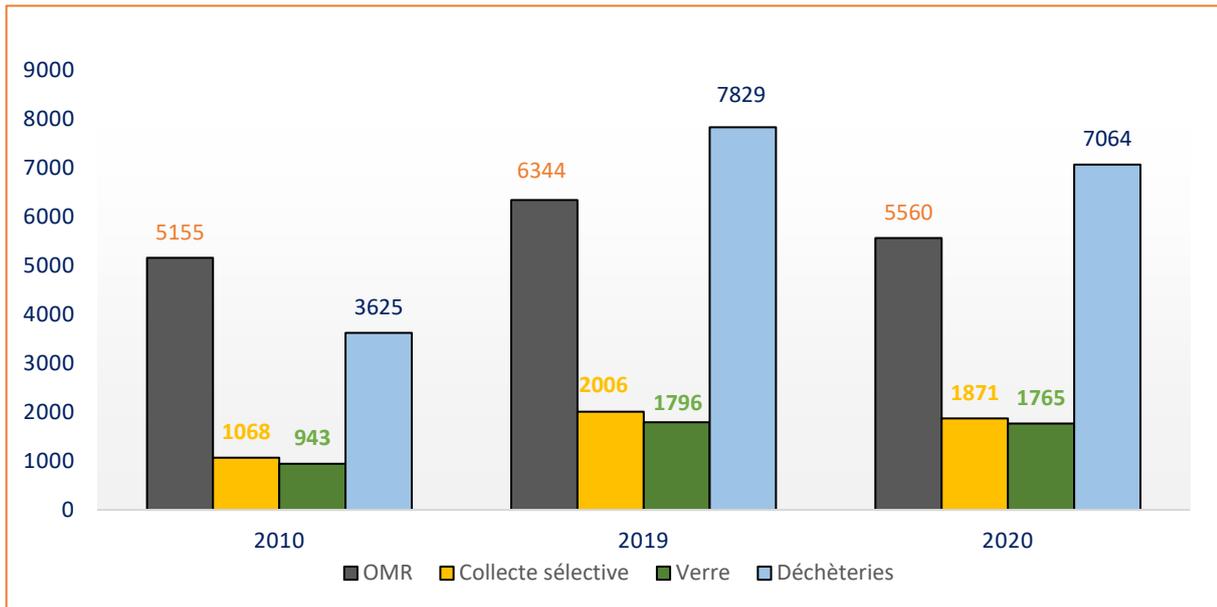
À noter :

Les tonnages de : Plastique, Huiles alimentaires, Huiles moteur, Batteries, piles, néons et lampes, radiographies, vêtements, cartouches d'encre et capsule de café ne sont pas comptabilisés car ils représentent des tonnages faibles.

ÉVOLUTION DES TONNAGES PAR NATURE



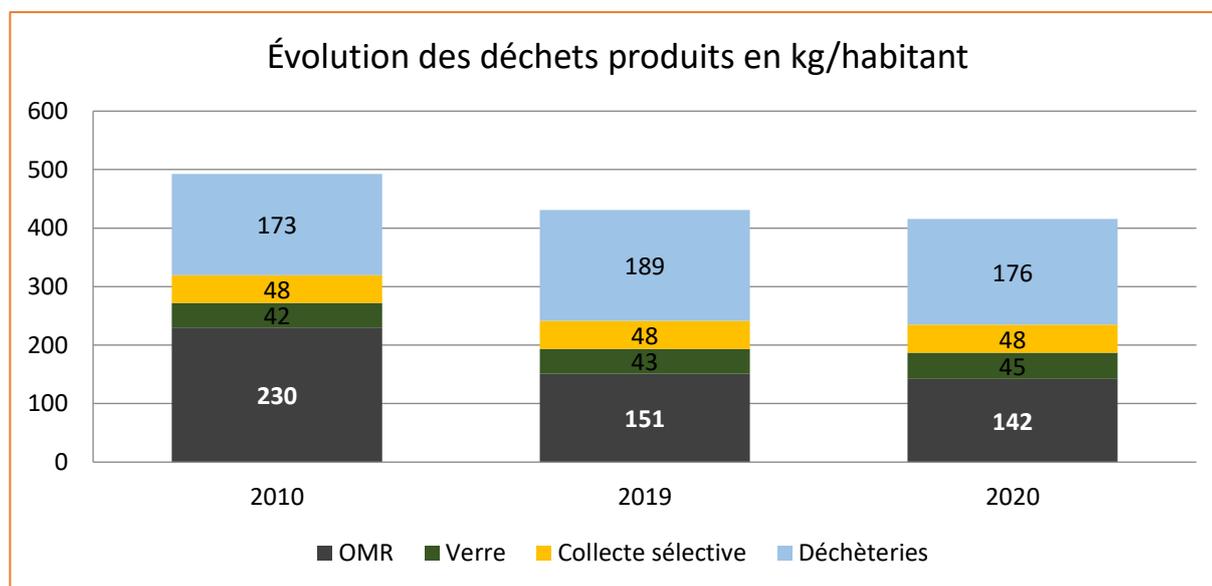
Évolutions des tonnages collectés



On observe une baisse des ratios entre l'année 2019 et 2020 pour les ordures ménagères, les EMR et les apports en déchèterie, ce qui tente à prouver que les usagers sont entrés dans une politique de réduction de leurs déchets depuis la mise en place de la redevance initiative.

À noter : Le périmètre du SYMSEM a évolué depuis 2010 passant de 22 414 habitants à 39 086 habitants en 2020. Les tonnages ont donc augmenté mais le ratio kg/habitant quant à lui a évolué.

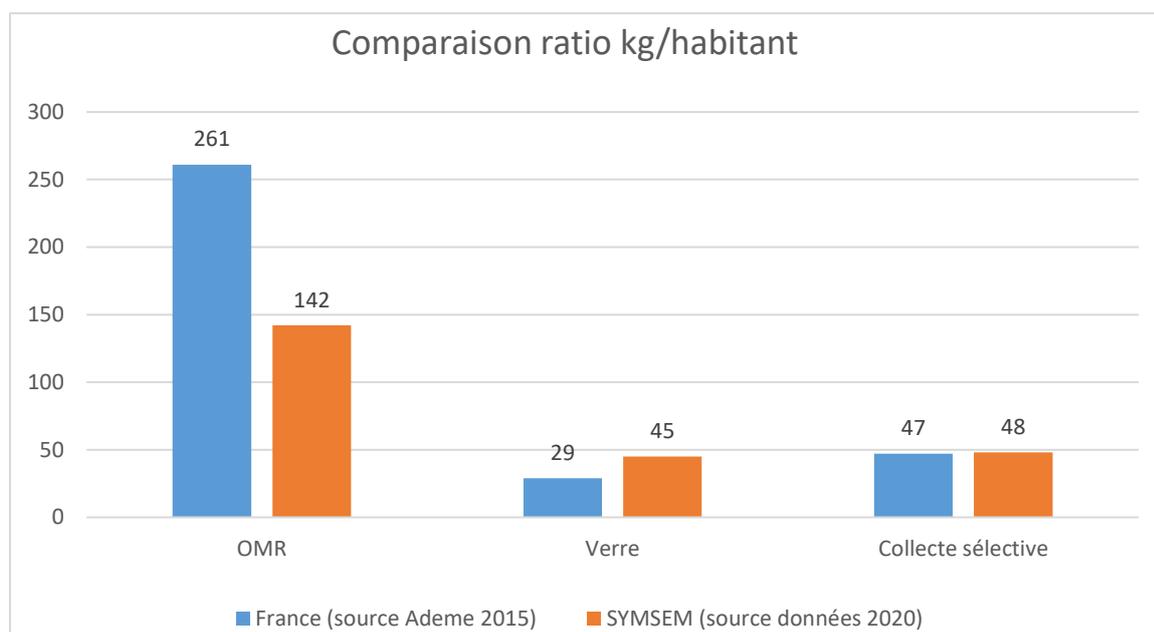
4.3.1 PERFORMANCE DE COLLECTE PAR TYPE DE DÉCHETS



On observe en 2020 une baisse des tonnages en déchèteries et en OMR, dû à la mise en place de la Redevance Incitative.

La baisse des tonnages en OMR en kg/habitant est de 6%, la baisse des tonnages en déchèterie est de 6,9% par rapport à l'année 2019.

Baisse de 15,6% entre 2010 et 2020 de 3,5% entre 2019 et 2020 de l'ensemble des déchets ménagers.



On observe, une différence importante de ratio kg/habitant pour les ordures ménagères résiduelles et le verre entre les chiffres nationaux et du SYMSEM :

- - 120 kg/habitant pour les OMR
- + 16 kg/habitant pour le verre

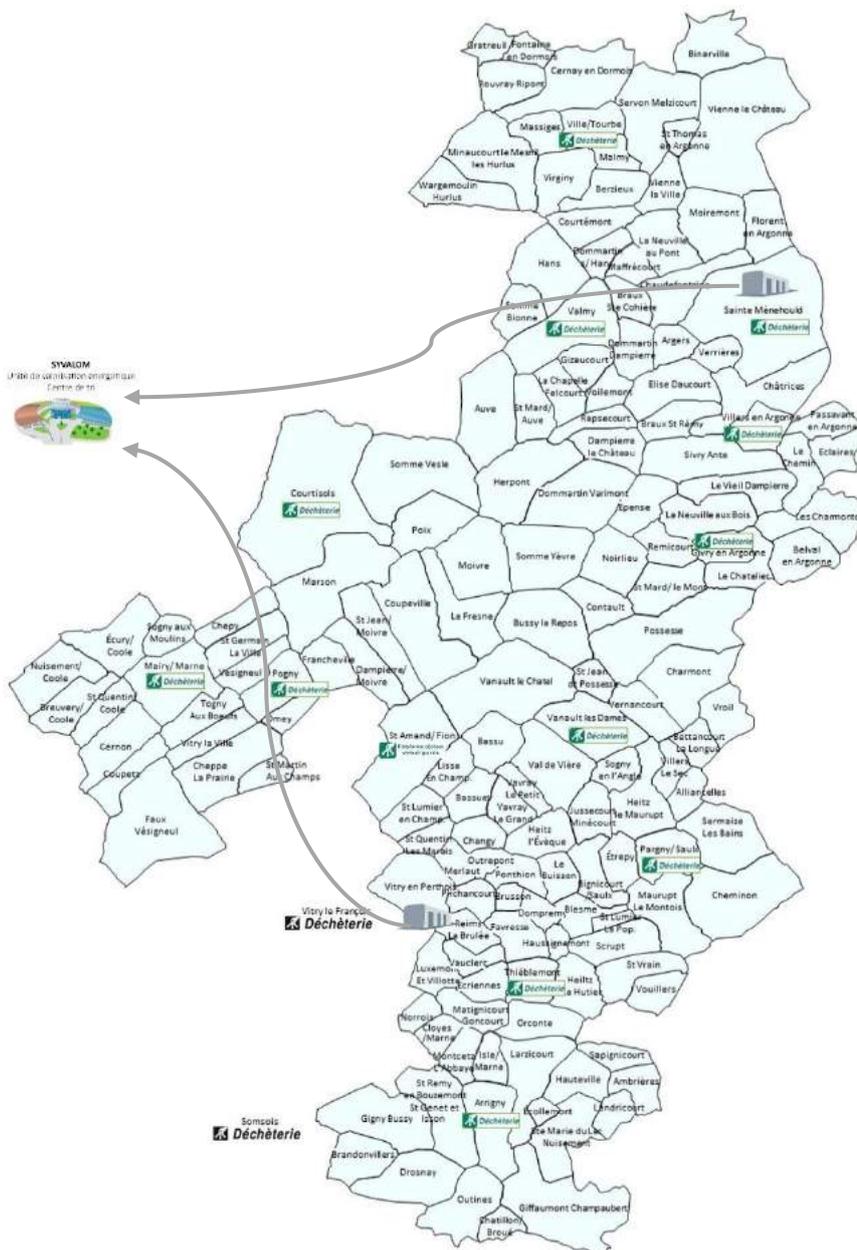
Ces chiffres peuvent s'expliquer par la volonté de la population à faire attention à ses déchets et la volonté du SYMSEM de ne pas collecter les bacs et sacs à ordures ménagères non triés.

Des suivis de collecte sont réalisés régulièrement afin de ne pas collecter les bacs et les sacs à ordures ménagères non triés, et d'informer la population sur l'importance de trier ses déchets.

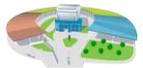
Les tonnages ratio kg/habitant des déchèteries Symsem – données nationales ne sont pas comparables car certaines collectivités collectent les bio déchets et déchets verts ensemble, d'autres collectent les encombrants séparément etc.

La loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit de réduire la production par habitant des déchets ménagers et assimilés de 10% à l'horizon 2020 par rapport à 2010.

5.1 LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES



Légende :

-  Déchèterie Déchèterie du SYMSEM
-  Plateforme déchets verts et gravats Plateforme de déchets verts et gravats du SYMSEM
-  Déchèterie Déchèterie extérieure
-  Centre de transfert
-  SYVALOM

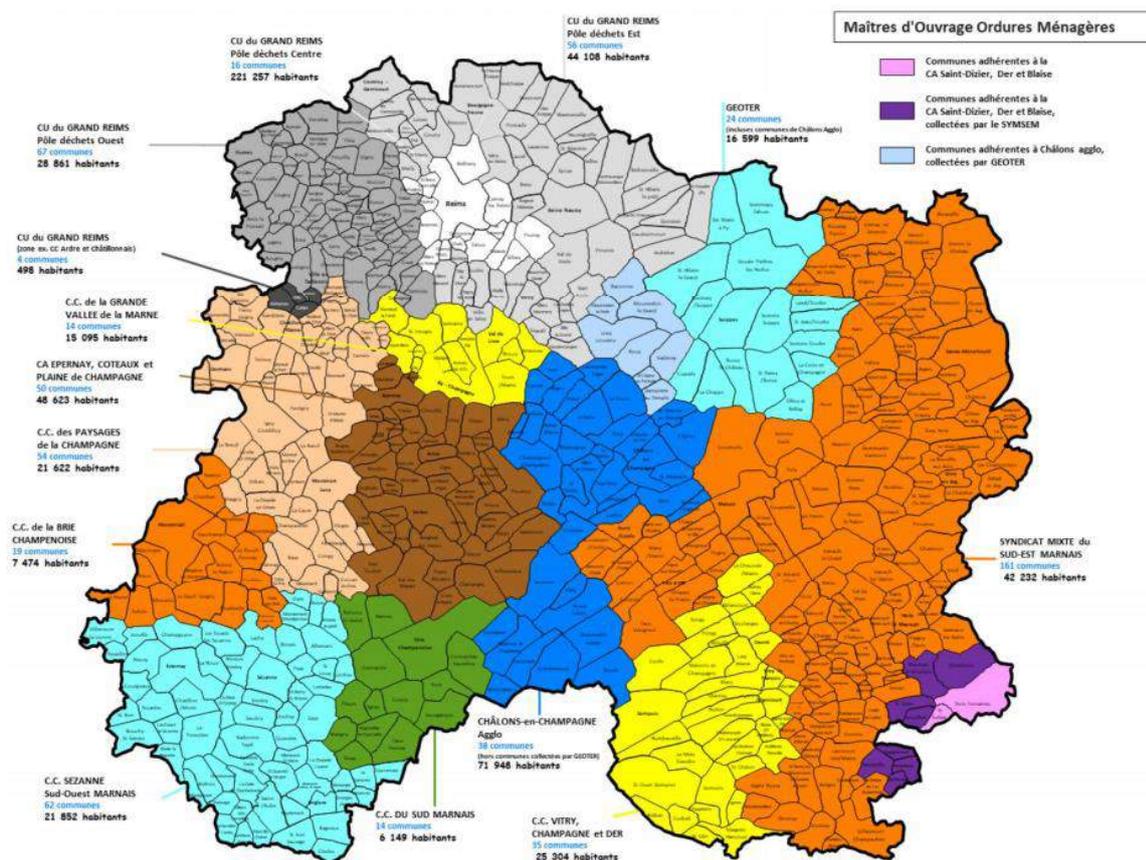
Les collectes d'Ordures Ménagères et d'Emballages Ménagers Recyclables sont traitées sur le site du SYVALOM à la Veuve (51) .

Le SYVALOM est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Il s'occupe notamment :

- Des 6 centres de transfert (Cernay-les-Reims, Oiry, Pierry, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry-en-Perthois) qui permettent de regrouper en un lieu les déchets d'une zone de chalandise.
- De l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) où les ordures ménagères résiduelles (OMR) y sont incinérées et de l'électricité y est créée.
- De l'Unité de Valorisation Agronomique par compostage qui traite les biodéchets (déchets de cuisine organiques et petits déchets verts de jardin) collectés séparément des ordures ménagères résiduelles. Le compost est revendu aux agriculteurs marnais pour être utilisé en amendement organique.
- Du Centre de tri, les sacs jaunes des usagers du SYMSEM sont ouverts et les matériaux sont répartis en fonction de leur catégorie (PET Clair, PET foncé, PEHD, Papier, Aluminium, Acier, Briques alimentaires...) puis sont transformés en balles et sont revendus pour être recyclés.

Le SYVALOM présente son propre rapport d'activité dans lequel figurent toutes les informations relatives à ses compétences et toutes les activités exercées.



5.2.1 FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE

	Type(s) d'installation(s)	Nature du traitement final (au sens de la loi de transition énergétique)	Nom de(s) l'installation(s) destinataire(s)
Ordures Ménagères Résiduelles	Usine d'incinération	Valorisation énergétique	Unité de valorisation énergétique du SYVALOM à la Veuve (51)
Emballages Ménagers Recyclables + Journaux Revue Magazines	Centre de tri	Recyclage	Centre de tri du SYVALOM à la Veuve (51)



5.2.2 FLUX COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE

	Nom de(s) l'entreprise(s) destinataire(s)
Bois	Broyages Nord Est à Livry Louvercy (51) Suez- Vouillers (51)
Cartons	BRUHAT à Vitry le Francois (51) COVED à la Veuve (51)
Cartouches d'encre	Collectors
Capsule de café	Collectors /Nespresso - Suez
DDS	Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
Hors eco DDS	Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
DEEE	Ecologic/ Véolia à Beine-Nauroy (51)
Déchets verts	Broyages Nord Est à Livry Louvercy (51) Suez à Vouillers (51)
Emballages en verre	O-I Manufacturing à Reims (51)
Encombrants	Unité de valorisation énergétique du SYVALOM à la Veuve (51)
Gravats	Marne Béton à Huiron (51) Broyages Nord Est à Livry Louvercy (51) Paul Calin à Saint-Dizier (52)
Huiles de vidange	COMPAGNIE FRANCAISE ECOHUILE à Saint-Quentin (02)
Huile alimentaire	Quatra à Lokeren (Belgique)
Lampes et Néons	Recylum / Paprec à Custines (54)
Métaux	BRUHAT à Vitry le Francois (51)
Mobilier	Eco-mobilier → Véolia à Beine-Nauroy (51) et Saint-Dizier (52)
Plastique	Broyages Nord Est à Livry Louvercy (51)
Piles et accumulateurs	Corépile → Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
Textile	Le relais à La-Chapelle-Saint-Luc (10) Citex à Sainte-Ménéhould (51)
Radiographies	Le Lions Clubs à Vésigneul-sur-Marne (51)
Batteries	BRUHAT à Vitry le Francois (51)

6.1.1 TAUX GLOBAL DE VALORISATION

	Nature des traitements			
	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Mise en stockage	Réemploi
Ordures Ménagères Résiduelles	✓			
Emballages Ménagers Recyclables hors verre	✓ (refus de tri)	✓		
Verre		✓		
Déchèteries				
Bois	✓	✓		
Cartons		✓		
Cartouches d'encre	✓	✓		
Capsule de café		✓		
DDS / Hors Eco DDS	✓	✓		
DEEE	✓	✓		
Déchets verts		✓		
Encombrants	✓			
Gravats		✓		
Huiles de vidange	✓ (envoyés dans les cimenteries)	✓		
Huile alimentaire	✓ (transformés en biocarburants)	✓		
Lampes et Néons		✓		
Métaux		✓		
Mobilier		✓		
Plastique		✓		
Piles et accumulateurs		✓		
Textile	✓	✓		✓
Radiographies		✓		
Batteries		✓		

La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets, permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Elle est majoritairement utilisée sur notre collectivité pour donner une seconde vie à nos déchets.

La mise en stockage s'effectue dans une installation qui a pour vocation de traiter et de stocker les déchets dans des conditions optimales de sécurité.

Le réemploi est une opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Le taux global de valorisation du SYMSEM est de 100% en 2020

Au niveau national, le taux de valorisation (énergétique, matière et organique) est de 72% (source « Déchets chiffres-clés » Ademe 2016).

6.1.2 CAPACITÉS DES INSTALLATIONS

Pour les OMR :

L'Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM a une capacité de traitement de 110 000 t/an produisant ainsi une quantité d'électricité capable de répondre aux besoins de consommation de 26 000 habitants par an (uniquement éclairage).

Pour les EMR et JRM :

Le centre de tri du SYVALOM a une capacité technique de traitement de 30 000 t/an de déchets recyclables en 2 postes. Leur ratio est de 40,49 kg/hab/an pour les EMR et de 41 ,87 kg/hab/an pour les JMR.



6.2.1 DESCRIPTION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI

Le refus de tri est une partie des déchets non valorisables mêlée au moment de la collecte des déchets destinés au recyclage. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, puis triés pour finalement être envoyés sur les Usines de Valorisation Énergétique

Date caractérisation	Taux de refus en %
27/01/2020	17.59
24/02/2020	10.02
24/04/2020	5.49
29/06/2020	7.63
27/07/2020	7.24
25/09/2020	19.61
22/10/2020	4.36
27/11/2020	5.56
30/11/2020	7.80
Moyenne taux de refus de tri	9.48



Exemples de refus de tri



Le taux de refus de tri du SYMSEM était en 2019 à 6,14% et s'élève à 9.48% en 2020, mais à titre indicatif le taux de refus du SYVALOM est de 14%.

6.2.2 PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES INSTALLATIONS

En 2020, la performance énergétique de l'UVE est de 85 % en valorisation électrique, 56 492 MWh soit 4 857 TEP

À noter : La performance énergétique de l'UVE selon l'arrêté du 18 mars 2009 repris dans le Code des Douanes, doit être supérieure à 60 %.

6.3 RÉSIDUS DE TRAITEMENT

Mâchefers :

À la suite de l'incinération des OMR, des résidus de l'incinération laissés en fond de four appelés « mâchefers » et constitués dans leur très grande majorité des matériaux incombustibles des déchets sont déferrailés puis valorisés en sous-couche routière.



Les métaux :

Les métaux incinérés sont enlevés des mâchefers puis vendus.



7.1 EXEMPLES D'INDICATEURS

Collecte des OMR et des EMR et JRM :

Le prestataire de collecte dispose de 7 véhicules de collecte, 5 de ces véhicules ont la norme Euro 6, un autre la norme Euro 4, un autre la norme Euro 3.

UVE :

Les ordures ménagères résiduelles et les encombrants sont traités sur les Unités de Valorisation Énergétique situées sur la commune de La Veuve.

Exploité par Auréade, filiale dédiée de Véolia-Propreté, depuis 2006 dans le cadre d'une délégation de service public du Syvalom, Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne, l'Unité de Valorisation Énergétique a une capacité de traitement de 110 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

Pour l'Unité de Valorisation Énergétique, 89 940 tonnes au total ont été incinérées en 2020 : 77 327 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 2 252 tonnes d'encombrants incinérables de déchèteries proviennent des adhérents du Syvalom. L'UVE a également traité 4 111 t de refus de tri issus de l'équipement de tri du Syvalom.

Nb : pour retomber sur le total de 89 940 t, on doit ajouter les OMR extérieures (5 806 t), refus de crible de l'UVA (306 t) et les boues de stations d'épuration (138 t).

L'UVE a produit :

- 56 492 MWh dont 48 217 MWh vendus à ERDF
- 31 275 tonnes de mâchefers valorisées en sous-couche routière
- 5 081 tonnes de cendres et résidus d'épuration de fumées enfouies en centre de stockage de déchets ultimes de classe 1
- 2 907 tonnes de métaux recyclés dont 2 438 tonnes de ferreux

Centre de tri

Les emballages et les papiers collectés sont dirigés vers le centre de Tri du Syvalom à La Veuve, exploité par Coved.

Nb : Les papiers collectés séparément partent directement chez le repreneur.

22 034 t de déchets recyclables ont été triés et conditionnés sur le Centre de tri (le nouvel équipement date de 2016) en 2020 auxquelles s'ajoute le conditionnement de 1 054 tonnes de cartons de déchèteries : Les apports des adhérents du Syvalom ont représenté 12 543 tonnes issues de leur collecte sélective et 1 054 tonnes de cartons de déchèteries.

9 491 tonnes extérieures au Syvalom ont été triées et conditionnées.

Ces matériaux rejoignent les filières françaises de valorisation dans le cadre du contrat de garantie de reprise signé entre le SYVALOM et Adelphe (emballages)/Citeo (Papiers) pour devenir de nouveaux objets.

8.1.1 LES MOYENS HUMAINS

Au siège :

Pour effectuer la gestion des déchets, au cours de l'année 2020, le SYMSEM disposait de 5 agents.

Fonctions	Effectifs
Responsable	1
Secrétaire administratif et comptabilité	1
Ambassadrice du tri –communication	1
Secrétaire accueil et renseignements	1
Adjoint technique	1
Technicien	1
Total	6



Collecte des OMR et EMR, prestataire Eco-Déchets

Fonctions	Effectifs
Responsable du marché	1
Assistante de gestion	2
Agent de maintenance du parc	1
Ambassadeur gestion des déchets	1
Conducteurs	7
Équipiers de collecte	6
Total	18

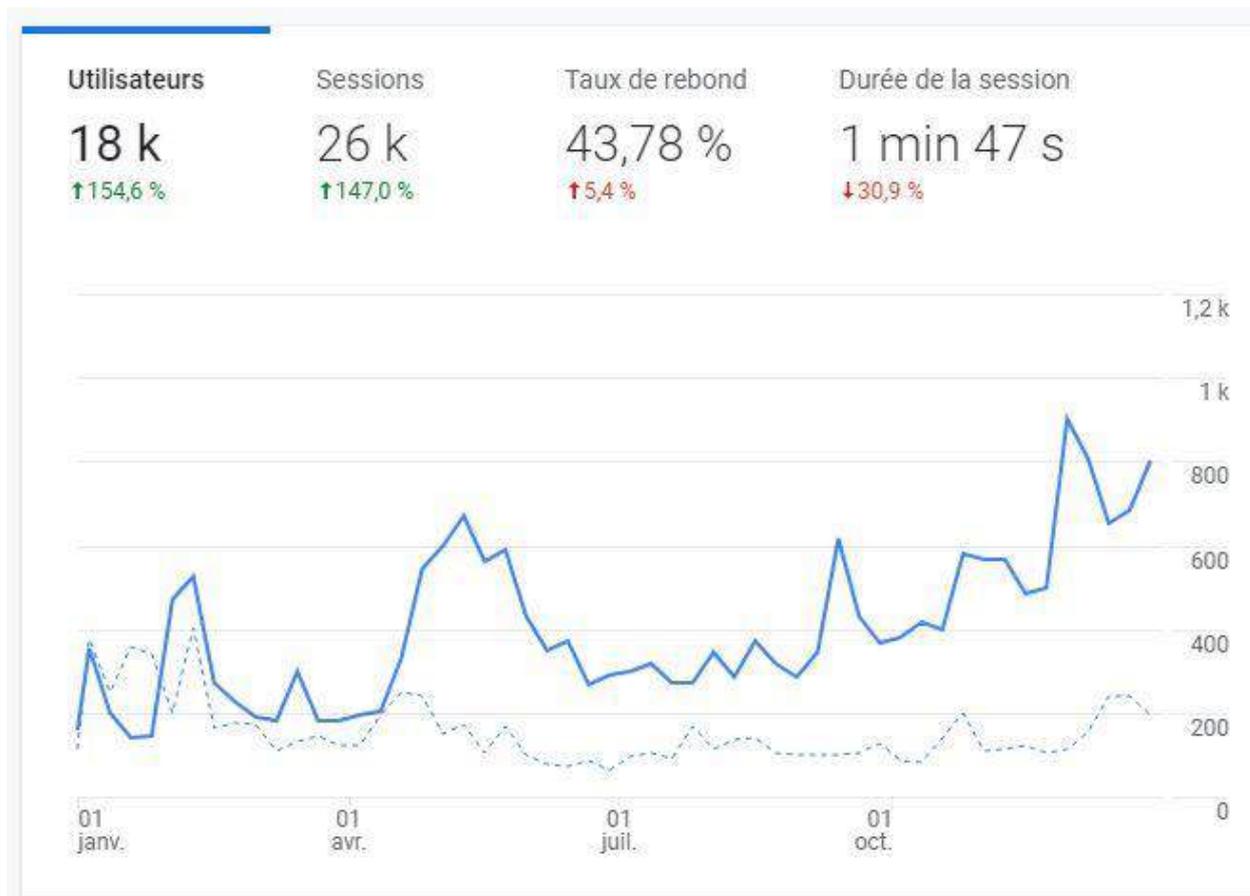


Déchèteries – prestataire Suez :

Fonctions	Effectifs
Responsable du centre de services + Directeur d'agence	2
Attaché d'exploitation	1
Chef d'équipe œuvrant	1
Assistante d'exploitation	1
Gardiens de déchèterie	7
Chauffeurs	3
Total	15



- les jours de collectes en sélectif et où trouver les sacs jaunes
- tout ce qui est autour de la RI (grille tarifaire, le fonctionnement, la facturation...)
- la localisation des bornes à verre

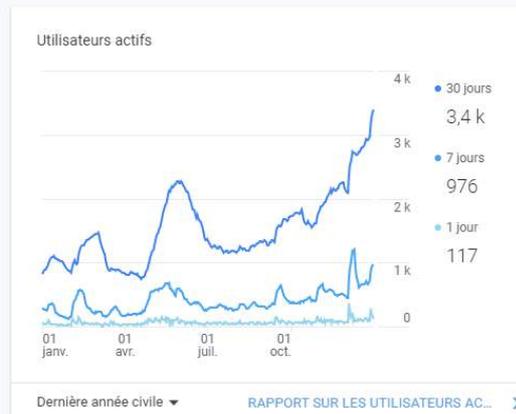


Quelles pages vos utilisateurs visitent-ils ?

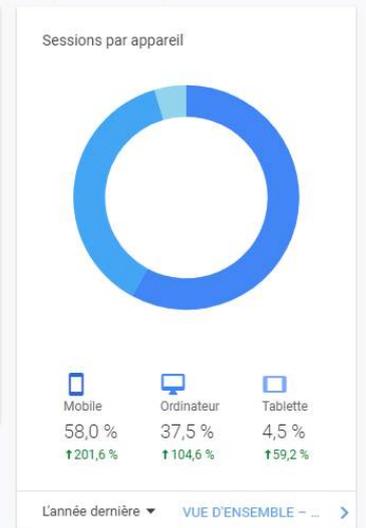
Page	Pages vues	Valeur de la page
/	16 121	0,00 \$
/decheteries/jours-et-horaires-douverture/	7 748	0,00 \$
/redevance-incitative/votre-compte/	3 882	0,00 \$
/collecte-et-tri/tri-se...rouver-des-sacs-jaunes/	3 616	0,00 \$
/contact/	3 549	0,00 \$
/collecte-et-tri/la-bo...ver-une-borne-a-verre/	2 918	0,00 \$
/collecte-et-tri/tri-sele...ollete-du-tri-selectif/	2 878	0,00 \$
/redevance-incitative/t...cation-et-facturation/	2 750	0,00 \$
/redevance-incitative/t...ation/grille-tarifaire/	2 512	0,00 \$
/reduire-ses-dechet...ndez-un-composteur/	1 661	0,00 \$

L'année dernière ▼ [RAPPORT SUR LES PAGES >](#)

Quelles tendances se dégagent du comportement de vos utilisateurs actifs ?



Quels sont les principaux types d'appareil utilisés par votre audience ?



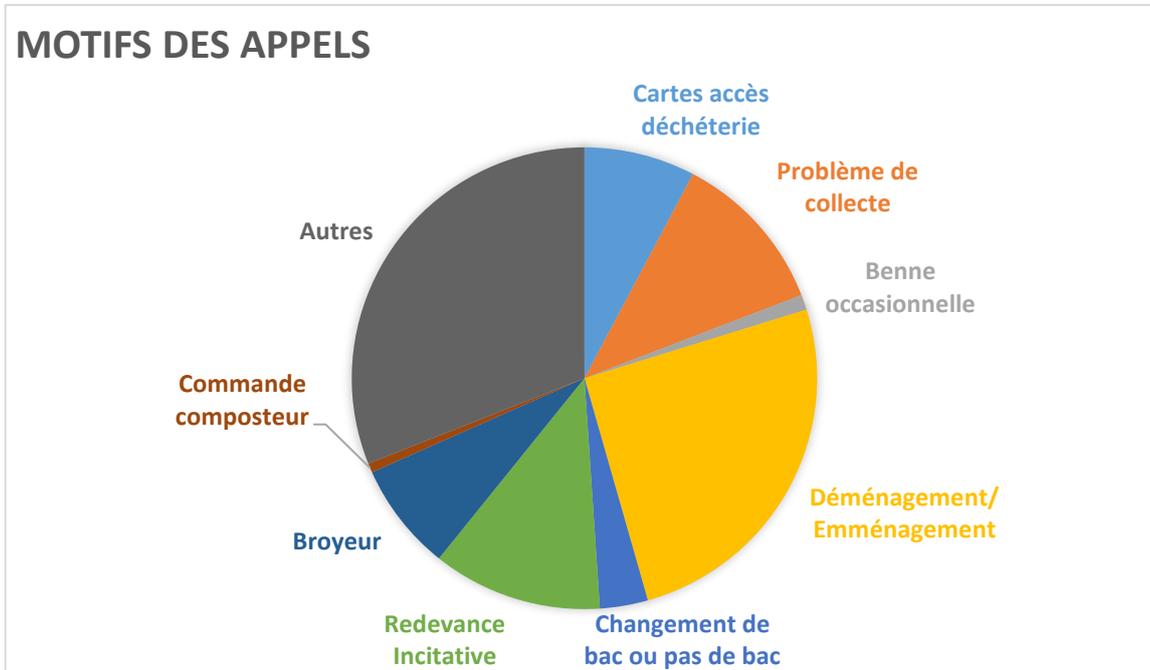
Journal d'appel

Un journal d'appel a été réalisé pour suivre au mieux les demandes des usagers, au total 3110 appels ont été référencés auprès d'Echo-Déchets et 1230 auprès du Symsem pour l'année 2020. Les coordonnées de l'utilisateur et le motif y sont mentionnés.

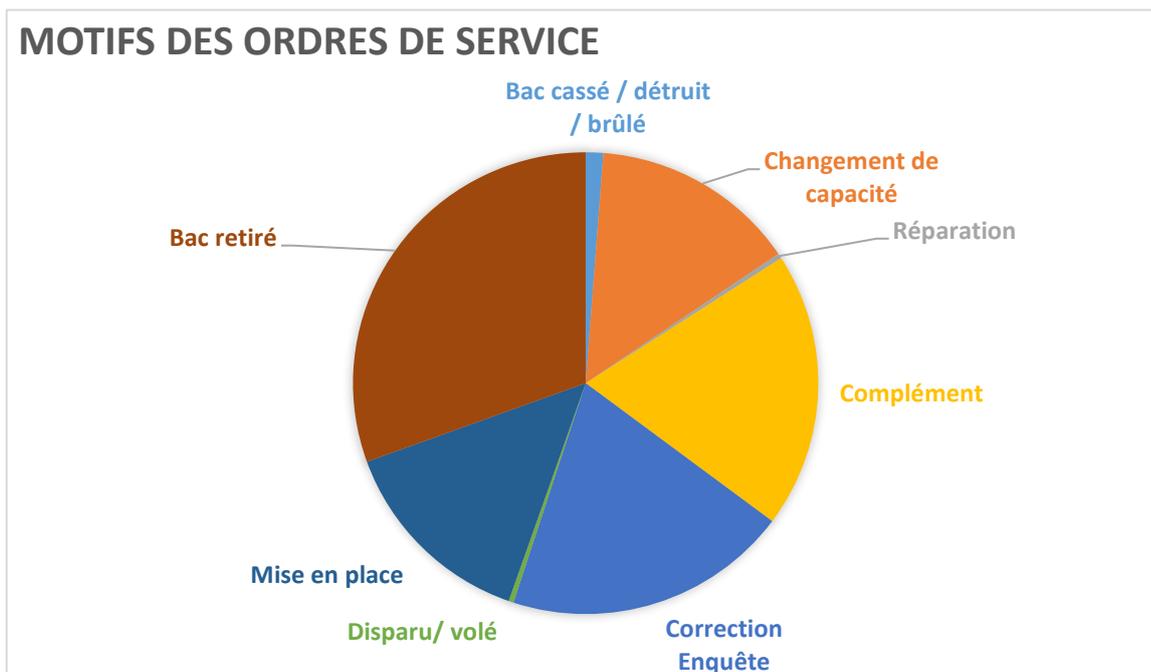
Chez Echo-Déchets les appels sont à 95% liés à la redevance incitative, notamment quand les personnes reçoivent les états ou le titre de recette. Les appels sont en premier lieu des mises à jour des redevables, puis des demandes d'informations sur la redevance.

Au niveau du Symsem les appels sont à 25% liés à des demandes concernant l'emménagement / le déménagement, 12% concernent des questions sur la redevance initiative ou des problèmes de facturation, 11 % pour des problèmes de collectes ou d'accès en déchetterie, 8% pour des demandes de cartes de déchetterie, 8% également pour des demandes d'informations ou de réservations de broyeurs. Le reste porte sur les composteurs, les bennes occasionnelles, les échanges avec les prestataires...etc.

Journal d'appel



Bac à ordures ménagères – logiciel Gesbac :



10.1 GRAND LIVRE

Les données publiées sont issues du compte administratif 2020.

Fonctionnement	
Dépense	3 854 037.88
Recette	4 417 596.43
Resultat de Fonctionnement	563 558.55

Investissement	
Dépense	20 636.57
Recette	418 689.74
Resultat d'INVESTISSEMENT	398 053.17

10.2 MATRICE DES COÛTS

Les données publiées sont issues de la matrice des coûts. La matrice des coûts est un cadre de présentation standardisé des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets qui permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Elle permet de se comparer par rapport à d'autres collectivités.

Année 2020 Montants HT			Flux des déchets				Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	165 742,00	7 458,00	66 814,00	116 391,00	356 405,00
		Communication	19 669,00	6 556,00	19 669,00	19 669,00	65 563,00
		TOTAL Fonctionnelles	185 411,00	14 014,00	86 483,00	136 060,00	421 968,00
	Techniques	Prévention	11 714,00			6 553,00	18 267,00
		Collecte et pré-collecte					
		Pré-collecte	120 769,00	1 912,00	35 100,00		157 781,00
		Collecte	691 658,00	74 548,00	352 165,00	412 626,00	1 530 997,00
		TOTAL Collecte et pré-collecte	812 427,00	76 460,00	387 265,00	412 626,00	1 688 778,00

		Transfert/Transport			80 727,00	170 187,00	250 914,00
		Traitement des déchets non dangereux					
		Tri et conditionnement			234 740,00	6 056,00	240 796,00
		Compostage				33 261,00	33 261,00
		Incinération					
		Autre valorisation matière ou énergie				46 074,00	46 074,00
		Stockage de déchets non dangereux					
		Traitement des inertes				8 249,00	8 249,00
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux			234 740,00	93 640,00	328 380,00
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				22 218,00	22 218,00
		Autres charges				38 915,00	38 915,00
		[REG] Transfert/Transport - Incinération	1 014 964,00			242 083,00	1 257 047,00
		TOTAL Techniques	1 839 105,00	76 460,00	702 732,00	986 222,00	3 604 519,00
		TOTAL Charges	2 024 516,00	90 474,00	789 215,00	1 122 282,00	4 026 487,00
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie					
		Matériaux	6 815,00	42 411,00	95 688,00	52 499,00	197 413,00
		Energie	178 477,00			48 113,00	226 590,00
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	185 292,00	42 411,00	95 688,00	100 612,00	424 003,00
		Prestations à des tiers				27 943,00	27 943,00

		Autres produits	14 185,00			4 082,00	18 267,00
		TOTAL Industriels	199 477,00	42 411,00	95 688,00	132 637,00	470 213,00
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	19 090,00	33 982,00	610 873,00	89 659,00	753 604,00
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)				17 820,00	17 820,00
		Subventions de fonctionnement					
		Aides à l'emploi					
	TOTAL Aides				17 820,00	17 820,00	
TOTAL Produits		218 567,00	76 393,00	706 561,00	240 116,00	1 241 637,00	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		185 855,00	8 446,00	74 611,00	98 420,00	367 332,00
	Financement déchets direct	REOM					
		Redevance spéciale & facturations usagers	29 512,00			30 131,00	59 643,00
		TOTAL Financement déchets direct	29 512,00			30 131,00	59 643,00
	Contribution des collectivités		3 358 154,00				3 358 154,00
TOTAL Financement déchets		3 387 666,00			30 131,00	3 417 797,00	

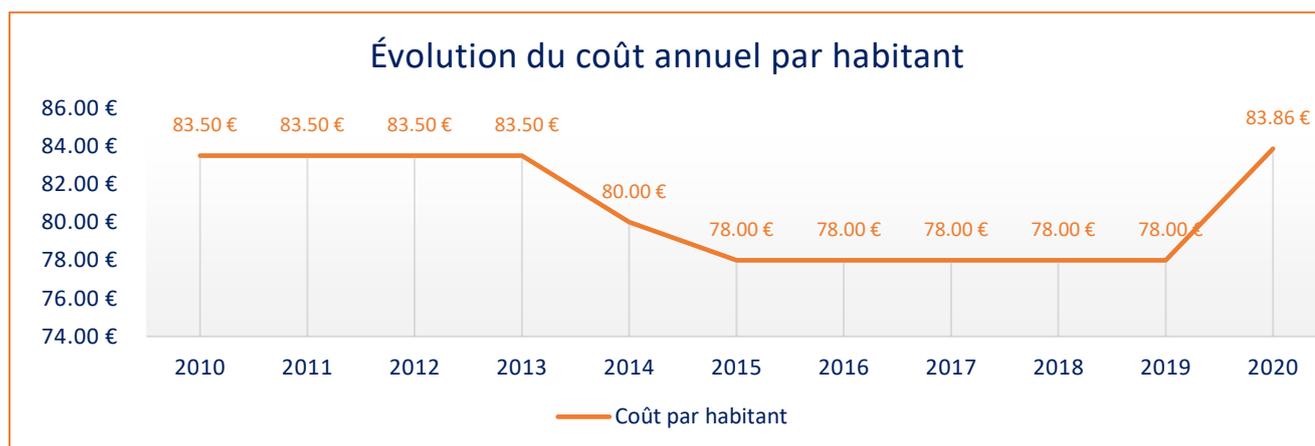
Année 2020 Montants HT	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	2 024 516,00	90 474,00	789 215,00	1 122 282,00	4 026 487,00
Coût technique	1 825 039,00	48 063,00	693 527,00	989 645,00	3 556 274,00
Coût partagé	1 805 949,00	14 081,00	82 654,00	899 986,00	2 802 670,00
Coût aidé HT	1 805 949,00	14 081,00	82 654,00	882 166,00	2 784 850,00
TVA acquittée	185 855,00	8 446,00	74 611,00	98 420,00	367 332,00
Coût aidé TTC	1 991 804,00	22 527,00	157 265,00	980 586,00	3 152 182,00
Financement déchets					3 417 797,00

Année 2020 Montants HT / habitant	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	51,80	2,31	20,19	26,63	103,02
Coût technique	46,69	1,23	17,74	25,32	90,99
Coût partagé	46,20	0,36	2,11	23,03	71,71
Coût aidé HT	46,20	0,36	2,11	22,57	71,25
TVA acquittée	4,76	0,22	1,91	2,52	9,40
Coût aidé TTC	50,96	0,58	4,02	25,09	80,65
Financement déchets					87,44

10.3 ÉVOLUTION DU COÛT FACTURÉ PAR HABITANT

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers est assuré par les participations des intercommunalités adhérentes, les soutiens obtenus auprès des Eco-organismes et les recettes liées à la vente des matériaux. Ces recettes concernent l'ensemble des matières qui ont une valeur marchande : les métaux, le papier, le carton, le plastique et le verre.

Les données financières sont issues du Compte Administratif 2020 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.



Attention : le montant de 2020 est susceptible d'être modifié. En effet certaines factures ont été envoyées tardivement et des annulations peuvent avoir lieu.

- **CS** : Collecte Sélective
- **DASRI** : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux
- **DDS** : Déchet Diffus Spécifique
- **DEA** : Déchet d'Équipement d'Ameublement
- **DEEE/D3E** : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique
- **DIB/ tout venant** : Déchet Industriel Banal
- **DMA** : Déchet Ménager et Assimilé
- **ELA** : Emballage Léger Alimentaire
- **EMR** : Emballages Ménagers Recyclables
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **JRM** : Journaux Revues Magazines
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PEEFV** : Produits Électriques et Électroniques en Fin de Vie
- **REOM** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **RI** : Redevance Initiative
- **SPGD** : Service Public de Gestion des Déchets
- **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **SYMSEM** : Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne
- **SYVALOM** : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères
- **UVE** : Unité de Valorisation Énergétique

ANNEXES

LES COMMUNES ADHÉRENTES

	Commune	Population
CC Côtes de Champagne et Saulx	Alliancelles	140
	Bassu	111
	Bassuet	255
	Bettancourt-la-longue	79
	Bignicourt-sur-Saulx	191
	Brusson	189
	Bussy-le-Repos	134
	Changy	119
	Charmont	222
	Heiltz-le-Maurupt	413
	Heiltz-l'Évêque	302
	Jussecourt-Minecourt	210
	Blesme	220
	Étrepy	139
	Le Buisson	87
	Lisse-en-Champagne	122
	Merlaut	241
	Outrepont	86
	Pargny-sur-Saulx	1896
	Plichancourt	241
	Ponthion	111
	Possesse	168
	Reims-la-Brûlée	232
	Saint-Amand-sur-Fion	1025
	Saint-Jean-devant-Possesse	31
	Saint-Lumier-en-Champagne	260
	Saint-Lumier-la-Populeuse	48
	Saint-Quentin-les-Marais	138
	Sermaize-les-Bains	1967
	Sogny-en-L'angle	57
	Val-de-Vière	129
	Vanault-le-Châtel	178
	Vanault-les-Dames	366
	Vauclerc	500
	Vavray-le-Grand	166
	Vavray-le-Petit	66
	Vernancourt	90
	villers-le-Sec	121
	Vitry-en-Perthois	844
	Vroil	104
40	11 998	
CC de la Moivre à la Coole	Breuverly-sur-Coole	218
	Cernon	129
	Cheppes-la-Prairie	177
	Chepy	428
	Coupetz	76
	Coupéville	164
	Dampierre-sur-Moivre	112
	écury-sur-Coole	498

	Faux-Vésigneul	245
	Francheville	210
	Le Fresne	75
	Mairy-sur-Marne	548
	Marson	294
	Moivre	62
	Nuisement-sur-Coole	352
	Courtisols	2441
	Poix	72
	Somme-Vesle	428
	Omey	216
	Pogny	920
	Saint-Germain-la-Ville	669
	Saint-Jean-sur-Moivre	206
	Saint-Martin-aux-Champs	100
	Saint-Quentin-sur-Coole	102
	Sogny-aux-Moulins	114
	Togny-aux-Boeufs	137
	Vésigneul-sur-Marne	240
	vitry-la-Ville	367
	28	9600
	Arrigny	251
	Brandonvillers	181
	Châtillon-sur-Broué	75
	Cloyes-sur-Marne	133
	Dompremy	155
	Drosnay	212
	Écollemont	54
	Écriennes	170
	Favresse	224
	Giffaumont-Champaubert	270
	Gigny-Bussy	227
	Haussignémont	277
	Heiltz-le-Hutier	235
	Isle-sur-Marne	101
	Larzicourt	280
	Luxémont-et-Villotte	445
	Matignicourt-Goncourt	144
	Moncetz-l'Abbaye	95
	Norrois	148
	Orconte	400
	Outines	134
	Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement	268
	Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson	519
	Scrupt	134
	Thiéblemont-Farémont	549
	25	5681
	Argers	115
	Auve	299
	Belval-en-Argonne	49
	Berzieux	73
	Binarville	102
	Braux-Sainte-Cohière	96
	Braux-Saint-Remy	86

**CC Perthois
Bocage et
Der**

**CC de
l'Argonne
Champenoise**

Cernay-En-Dormois	156
Le Châtelier	57
Châtrices	34
La Chapelle-Felcourt	51
Les Charmontois	119
Chaudefontaine	324
Le Chemin	52
Contault	66
Courtémont	62
Dampierre-Le-Château	102
Dommartin-Dampierre	72
Dommartin-sous-Hans	56
Dommartin-Varimont	140
Éclaires	94
Élise-Daucourt	102
Épense	126
Florent-en-Argonne	243
Fontaine-en-Dormois	17
Givry-en-Argonne	450
Gizaucourt	114
Gratreuil	30
Hans	145
Herpont	135
Maffrécourt	57
Malmy	34
Massiges	48
Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus	50
Moiremont	205
La Neuville-au-Pont	549
La Neuville-aux-Bois	148
Noirlieu	105
Passavant-en-Argonne	211
Rapsécourt	34
Remicourt	56
Rouvroy-Ripont	10
Saint-Mard-sur-Auve	64
Saint-Mard-sur-le-Mont	120
Saint-Thomas-en-Argonne	38
Sainte-Menehould	4110
Sivry-Ante	180
Servon-Melzicourt	109
Somme-Bionne	84
Somme-Yèvre	113
Valmy	292
Verrières	412
Vienne-la-Ville	173
Vienne-le-Château	524

Le Vieil-Dampierre	119
Ville-sur-Tourbe	232
Villers-en-Argonne	229
Virginy	86
Voilemont	43
Wargemoulin-Hurlus	46
60	12048